

## LOZERE HISTOIRE et GENEALOGIE

Notaire David CABRIT, de Montjézieu, période du 04/01/1628 au 25/12/1629 coté 3E13178, AD Lozère, relevé par Jerome Cuchet

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8743	1629/02/13	Transaction & accord	Moriès, le Breuilh (le Pin)	<b>Aragon Joseph mari de Vielledent Marie Prunière Jean</b>	Joseph Aragon et son épouse Marie Vielledent, du village de Moriès étant sur le point d'entrer en procès contre Jean Prunière, fils de feu Pierre, laboureur du village du Breuilh, même paroisse, à raison des droits de légitime que Marie Vielledent prétendait détenir sur les biens de feu Raymonde Prunière sa mère, soeur dudit feu Pierre et tante de Jean, actuel occupant des biens de Raymonde. Cette dernière avait laissé au jour de son décès 4 enfants; Valérie, Catherine, Antoinette et Marie.	
8669	1628/07/25	Achat	les Busses (Salmon), Montjézieu	<b>Astruc Barthélemy, laboureur Jouve Barthélemy, maréchal</b>	Barthélemy Jouve, maître maréchal de Montjézieu, vend à Barthélemy Astruc, laboureur des Busses, paroisse de Salmon, fils de Pierre, les droits de plus-value sur une pièce de terre au Vergougnoux, vendue par Jouve à Astruc en 1626, confrontant avec le chemin allant du Villaret au breuil et dépendant de la directe du seigneur de Montjézieu. La vente est conclue pour le prix de 60 livres, estimé par experts amiables.	Signé B.Jouve
8639	1628/04/19	Achat	Les Busses (Salmon), Le Vergougnoux (le Pin)	<b>Astruc Barthélemy, laboureur Boudon Jeanne</b>	Jeanne Boudon, veuve d'Etienne Lamouroux, du village du Vergougnoux, paroisse du Pin, vend à Barthélemy Astruc, laboureur des Busses, paroisse de Salmon, une pièce de terre (pré & champs) aux appartenances du Vergougnoux, confrontant avec le chemin allant du Vergougnoux à Montjézieu, relevant du seigneur du Besset sous la censive de 2,5 boisseaux d'avoine. La vente est conclue pour la somme, estimée par experts amiables, de 57 livres que ledit Astruc paye pour 45 livres, par l'annulation d'une obligation que lui avait consentie Jeanne Boudon en 1627. Fait à Montjézieu, signé Barthélemy Jouve, maître maréchal et Guillaume Pouget marchand de Champcros.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8746	1629/02/16	Achat	Montjézieu,	<b>Astruc Pierre Daudé Jean, tisserand</b>	Jean Daudé, tisserand de Montjézieu, vend à Pierre Astruc, tisserand du même lieu, un bois situé aux appartenances du puech de la cabane, appelé de la fermette, relevant du seigneur de Montjézieu, pour la somme de 16 livres, payée 14 livres comptant et 2 livres en une obligation consentie à Astruc par Guillaume Reversat, meunier du moulin d'Olt. Soussigné Etienne Cros fils de feu Pierre.	
8703	1628/11/15	Achat	le Vialla (Chanac)	<b>Augade Pierre, fondateur Bouyron Antoine, laboureur</b>	Messire Pierre Augade, fondateur chaudronnier de Chanac, vend à Antoine Bouyron (Boiron), laboureur du village du Vialla lès Chanac, un champs assis aux appartenances de Chanac, relevant de l'Evêque de Mende sous la censive de 2 cartons avoine, pour la somme de 220 livres. Fait à Montjézieu en présence des soussignés Me Gaspard Boissonade, Jean & Barthélemy Boissonade, praticiens dudit lieu.	
8664	1628/07/05	Testament	Montjézieu,	<b>Bach Bringier maître tisserand</b>	Testament de Bringier Bach, maître tisserand de Montjézieu, époux de Jeanne Nègre, malade et alité, déclare vouloir être enterré au cimetière de l'église paroissiale de Salmon au tombeau de ses prédécesseurs. Il donne à Catherine, Jeanne et Jean Bach, ses enfants et à chacun d'eux la somme de 30 livres, payable quand ils se marieront. Il institue héritière universelle sa femme Jeanne Nègre. Soussignés noble Pierre de Rey seigneur de Sarnhac et Barthélemy Jouve maître maréchal.	
8857	1629/12/25	Testament	Montjézieu,	<b>Bach Jean, maître maçon</b>	Testament de Jean Bach, maître maçon de Montjézieu, époux de Astrugue Cère, lequel, malade et alité, déclare vouloir être enterré au cimetière de Salmon, au tombeau de ses prédécesseurs. Il lègue à ses filles Jeanne et Catherine, et à chacune, la somme de 60 livres, payable quand elles se marieront. Il institue sa femme Astrugue Cère, son héritière universelle, la chargeant de transmettre son héritage à leur fils Jean lorsqu'il sera en âge de l'administrer, sans qu'elle soit tenue de lui rendre compte. Il substitue à son fils, sa fille Jeanne puis Catherine. Soussigné Guillaume Fabre.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8763	1629/03/18	Cession & rémission	Montjézieu, la Rouvière (st Bonnet)	<b>Bach Pierre, cordonnier Mazot Jean</b>	Jean Mazot, laboureur de la Rouvière, paroisse de saint Bonnet, cède à messire Pierre Bach, cordonnier de Montjézieu, une décret de sentence rendu le 24/05/1625, par les officiers ordinaires du mandement de Montjézieu, portant saisie d'une pièce de terre sise au terroir du Champs à Montjézieu, contre Guillaume Bonenfant redevable envers J.Mazot de la somme de 18 livres, issue d'une obligation consentie le 19/07/1625. La cession, permettant à P.Bach de jouir pleinement de ladite pièce de terre, est faite pour le prix de 28 livres 10 sols auquel se monte la sentence, tant pour le capital du que pour les taxes et dépends.	
8755	1629/02/22	Quittance & reconnaissance	Montjézieu	<b>Balmaguié André Sallot Jean</b>	Jean Sallot, de Montjézieu, reconnaît avoir reçu d'André Balmaguié, maréchal et de Catherine Bonenfant, sa femme, la somme de 100 livres tournois, payée 50 livres comptant et 32 livres en 2 obligations, l'une de 20 livres consentie par Guillaume Solignac des Busses au profit de Guillaume Bonenfant frère de Catherine dont elle a droit et cause, reçue par Me Cabrit en 1624, l'autre de 12 livres, consentie par Guillaume Reversat, meunier du moulin d'Olt au profit de Jeanne Bonnieu, mère de Catherine Bonenfant reçue en 1625 par Me Gaspard Boissonade, notaire royal d'Auxilhac. Les 12 livres restant payées en une couverture laine, 2 linceuls de toile et 4 bêtes à laine. Le tout en paiement partiel de la constitution faite par A.Balmaguié et C.Bonnenfant à autre Catherine Bonenfant femme de Jean Sallot. Ce dernier dit vouloir employer cette somme au paiement de la somme qu'il doit à Barthélemy Séverac suite à la vente qu'il lui a faite d'une maison à Cadenet, contrat reçu le 19/02/1629 par Me cabrit. Soussigné Barthélemy Jouve, maître maréchal.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8677	1628/09/18	Transaction & accord	Montjézieu,	<b>Balmaguié André Fabre Guillaume, tisserand</b>	André Balmaguié ayant fait construire un mur (une muraille) autour de sa maison, gênant l'accès à la maison que Guillaume Fabre avait au-dessus, ce dernier l'avait assigné devant les officiers ordinaires du mandement de Montjézieu qui avaient condamné Valmaguié à démolir le mur sur une longueur de 6 pas et à payer une amende de 50 sols, moitié aux officiers l'autre à Fabre et 13 livres 8 sols aux dépends. Balmaguié s'était pourvu en cassation devant la cour du sénéchal de Nîmes. Il prétendait de son côté, que les prud'hommes, sur la foi du rapport desquels les officiers avaient rendu leur jugement, étaient à la solde de A.Balmaguié, ayant mesuré ladite muraille de 6 pas alors qu'ell n'en faisait que 4 pas. Les parties s'accordent comme s'ensuit; Ils renoncent tout d'abord à tout procès et paieront chacun les frais jusqu'ici engagés. Balmaguié pourra reconstruire le mur sur une longueur de 10 cannes de la hauteur qu'il voudra, sans gêner le passage de la maison de Fabre. Soussignés Guillaume Fabre et Barthélemy Jouve.	
8614	1628/01/28	Quittance & reconnaissance	Montjézieu, le Paven (Salmon)	<b>Barnier Jean Astruc Pierre, tisserand</b>	Jean Barnier, fils de feu Jean dit Tartare, du village du Paven, paroisse de Salmon, reconnaît avoir reçu de pierre Astruc, tisserand de Montjézieu, son beau père, la somme de 60 livres, une couverture laine, une robe et 2 linceuls, en paiement de la constitution faite par Pierre Astruc et feue Ysabeau Abinal, sa mère, à Marguerite Astruc, leur soeur et fille, lors de son mariage avec Jean Garnier.	Barnier = Bernier
8792	1629/04/29	Achat	Combret (st Germain du T.)	<b>Bernon Antoine, tisserand Clavel Barthélemy</b>	Barthélemy Clavel, du village de Combret, paroisse de Saint Germain du Teil, vend à Antoine Bernon, tisserand du même village, un tronçon de canabière sis aux appartenances de Combret, appelé Lortel, dépendant de la directe du marquis de Canilhac, moyennant la somme de 20 livres, de laquelle B.Clavel retranche la somme de 10 livres 4 sols au titre des droits de légitime de feu Jean Clavel dont il était redevable envers Alix Clavel, sa nièce, fille de feu Jean et femme de de A.Bernon, lesquels renoncent à tout autre droit sur les biens de feu Jean Clavel. Soussignés; messire Antoine Fabre, tisserand de Chirac et Etienne Cros.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8619	1628/02/10	Contrat de mariage	Peyrefiche (les Salses), Combret (st Germain du T.)	<b>Bernon Antoine, tisserand</b> <b>Clavel Hélix</b>	Contrat de mariage entre Antoine Bernon, tisserand, fils de feu Gaspard et d'Antoinette Negre de Peyrefiche, paroisse des Salses et Hélix Clavel, fille de feu Jean et de Gabrielle Cère, de Combret, paroisse de Saint Germain du Teil. A.Bernon est représenté par son frère Jean et Hélix par Barthélemy Clavel son oncle paternel et par Laurent Boissonade, son oncle du côté maternel. Hélix, du consentement de ses oncles, se constitue en dot l'ensemble de ses biens, consistant en maison, paillers, étable, jardin, pré, bois, champs, castagnède et autre terres. Antoine s'engage à apporter 300 livres au jour du mariage, en outre au cas où il viendrait à décéder avant son épouse, il lui donne à titre de gain nuptial la somme de 60 livres, laquelle, au cas contraire lui donne 30 livres. Fait à Combret dans la maison de ladite Clavel, soussigné Barthélemy Brunel, laboureur.	
8622	1628/02/27	Quittance & reconnaissance	Peyrefiche (les Salses),	<b>Bernon Antoine, tisserand</b> <b>Clavel Hélix</b>	Hélix Clavel, fille de feu Jean et Gabrielle Cère du village de Combret, paroisse de Saint Germain du Teil, du consentement de son oncle Barthélemy Clavel et de son autre oncle du côté maternel Laurent Boissonade, reconnaît avoir reçu d'Antoine Bernon, tisserand de Peyrefiche paroisse des Salses, fils de Gaspard et d'Antoinette Nègre, la somme de 300 livres, dont 166 livres en 5 obligations, comme paiement de la dot qui lui fut constituée au jour de son mariage d'avec Antoine Bernon. Fait à Combret dans la maison de ladite Clavel, signé Barthélemy Brunel, laboureur de Peyrefiche.	
8676	1628/09/04	Achat	Montjézieu,	<b>Bessest Guillaume</b> <b>Castanier Jean &amp; Pierre</b>	Jean & Pierre Castanier, père & fils de Montjézieu, vendent à Guillaume Bessest aussi de Montjézieu, un champs aux appartenances du village, appelé Peyre Moulan, confrontant au chemin qui va à la Canourgue et dépendant du seigneur de Canilhac, pour le prix de 76 livres expertisé par experts amiables.	signé; G.Pouget, Bessest, de Boissonade, G.Fabre

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8788	1629/04/17	Lods	Salmon, Mascoussel (st Germain du T.)	<b>Boissonade (de la) noble Pierre, seigneur d'Auxilhac Pagès Bertrand, prêtre et curé Mazot Antoine</b>	Noble Pierre de la Boissonade, seigneur d'Auxilhac, loze la vente faite par Antoine Mazot de Mascoussel paroisse de st Germain du Teil, à messire Bertrand Pagès, prêtre et curé de Salmon, d'une maison et terres attenantes ainsi que divers champs (voir ci-dessus 8743), pour le prix de 298 livres, relevant pour moitié de la directe du seigneur d'Auxilhac. Soussignés, Pagès prêtre, Auxilhac, de Boissonade (Barthélemy) praticien de Montjézieu.	
8661	1628/07/04	Testament	Montjézieu,	<b>Boissonade (de la) noble Pierre, seigneur d'Auxilhac et de Grun</b>	Testament de noble Pierre de la Boissonade, seigneur d'Auxilhac et de Grun (en Rouergue), époux de Marie de Gameville, habitant Montjézieu, en bonne santé, déclare vouloir être enterré en la chapelle saint Antoine en l'église de Salmon et, s'il venait à décéder à Grun y être enterré au tombeau des Grun. S'il décédait à Auxilhac, il lègue à la communauté des prêtres de Salmon, un pré sis au Marijoulet qu'il a acquis de feu Pierre Chabert pour la somme de 100 livres et s'il venait à décéder à Grun, il lègue aux prêtres de ladite paroisse la somme de 100 livres. Les prêtres devront dire à perpétuité, chaque années 2 messes chantées et y convoquer ses héritiers et 1 messe basse chaque mois. Il lègue à ses enfants légitimes, Jacques, Jean-François, Jean second et Pierre de la Boissonade et à chacun, la somme de 1500 livres. Son héritier devra les nourrir et entretenir selon leur qualité jusqu'à l'âge de 20 ans. De même, il lègue à ses filles légitimes, Catherine, Françoise, Marie et Anne et à chacune, la somme de 1800 livres, payable lorsqu'elles se marieront. A sa fille naturelle Philippe Boissonade, il lègue la somme de 120 livres, payable lorsqu'elle se mariera. A tous ses autres parents, il lègue la somme de 30 livres à se partager entre eux. Il nomme héritier universel son fils noble Guillaume de la Boissonade. Ce dernier devra en outre, nourrir, chauffer et vêtir sa mère selon sa qualité. Au cas où son héritier ne serait d'accord avec la dame sa mère et qu'il vivrait à Grun, il veut qu'il soit donné à sa femme tous les biens qu'il possède à Auxilhac et au Marijoulet. Il substitue à son fils Guillaume ses autres fils par ordre de primogéniture, savoir Jacques, Jean-François puis Pierre.	Fait à Montjézieu, signé Barthélemy Jouve, Messire Guillaume Clavel prêtre du Paven.

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8751	1629/02/19	Achat	Auxilhac (Salmon),	<b>Boissonade Gaspard, notaire Fage Antoine, maître cordonnier</b>	Maître Gaspard Boissonade, notaire royal d'Auxilhac, paroisse de Salmon, vend à Antoine Fage, maître cordonnier d'Auxilhac, un jardin assis à Auxilhac, appelé du Caturle, qu'il a acquis d'Etienne Pujol, confrontant avec le chemin allant d'Auxilhac au Marijoulet, dépendant de la directe du seigneur de Montjézieu & d'Auxilhac. La vente est conclue pour le prix de 20 livres. Fait à Montjézieu, soussignés, Me Jean Boissonade, praticien de Montjézieu et Pierre Privat, praticien de Marvejols.	
8701	1628/11/03	Quittance & reconnaissance	Auxilhac (Salmon)	<b>Boissonade Gaspard, notaire Abinal Pierre, maître maréchal</b>	Pierre Abinal, maître maréchal d'Auxilhac, reconnaît avoir reçu de Me Gaspard Boissonade, notaire royal d'Auxilhac, la somme de 40 livres en paiement final de la dot constituée à Jeanne Boissonade, femme de P.Abinal, par feu maître Guillaume Boissonade, notaire de Montjézieu. Fait à Auxilhac dans la maison du soussigné P.Abinal.	
8700	1628/11/03	Quittance & reconnaissance	Auxilhac (Salmon), st projet du Tarn	<b>Boissonade Gaspard, notaire Solanet Jean,</b>	Jean Solanet, du village de Vignes, paroisse de saint Prejet du Tarn, reconnaît avoir reçu de Me Gaspard Boissonade, notaire royal d'Auxilhac, la somme de 47 livres 10 sols, en paiement de la dot constituée à Catherine Boissonade lors de son mariage avec J.Solanet. Fait à Auxilhac dans la maison de Me Boissonade, soussigné Pierre Cabanes, fils de feu Guillaume, de Montjézieu habitant à présent à Grèzes	
8674	1628/08/30	Arrentement	Montjézieu,	<b>Boissonade Jean, praticien Bonnieu Guillaume</b>	Maître Jean Boissonade, praticien de Montjézieu, fils de feu maître Guillaume, notaire de Montjézieu, arrente à Guillaume Bonnieu, plus vieux, du village des Reyniets, paroisse de Salmon, diverses pièces de terre tant à montjézieu qu'aux Aragoux, pour le temps de 5 années et pour la somme de 36 livres et 13 sétiers blé, moitié froment et moitié orge et avoine, un mitadenc de châtaignes et un de noix. Me Boissonade devra acheter une paire de boeufs aratoires pour l'exploitations des terres arrentées ainsi que 20 bêtes à laines dont ils se partageront les toisons. Bonnieu devra rendre le bétail à la fin de l'arrentement et Boissonade paiera toutes les charges dues au titres des terres arrentées.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8671	1628/08/18	Arrentement	Montjézieu	<b>Boissonade Jean, praticien Valentin Augustin, maçon</b>	Me Jean Boissonade, praticien du Lieu de Montjézieu, arrente à Augustin Valentin, maçon du même lieu, le four bannier de Montjézieu et possessions en dépendant pour le temps de 5 années et pour le prix de 83 livres 4 sols, à 32 sols la semaine selon les calculs faits entre eux et payable en 4 termes annuels. Les blés et fruits poussant sur les terres dépendant du four, seront partagés entre Boissonade et Valentin. En outre, Me Boissonade devra payer toutes les censives dues pour le four et les terres en dépendant ainsi que la moitié des tailles, l'autre étant supportée par Valentin. Ce dernier pourra prendre du bois au bois du four pour le chauffage du four. S'il devait à en manquer, l'achat du bois sera couvert par moitié par Boissonade et Valentin. Si Me Boissonade venait à sa marier, il lui serait permis d'y faire cuire gratuitement le pain de sa maison. Enfin, le fumier provenant des étables du sieur Boissonade, appartiendra à Valentin, qui pourra l'utiliser pour fumer les terres dépendant du four.	Signé Antoine Rotgier
8734	1629/01/21	Contrat de mariage	Champcros, Cadenet (st Germain du T.)	<b>Boissonade Pierre Gineste Jeanne</b>	Contrat de mariage entre Pierre Boissonade, laboureur, fils de Laurent et de Jeanne Castanier du village de Champcros, à présent habitant à la métairie de la Salle et Jeanne Gineste, fille de Jean, maître charpentier et Antoinette Monteils du village de Cadenet paroisse de Saint Germain du Teil, à présent habitant à Montjézieu. Ces derniers constituent en dot à leur fille, la somme de 150 livres, 2 robes de drap, une couverture laine, 2 linceuls de toile, un coffre en bois de cerisier, un chaudron de cuivre, 10 couverts, un plat et une écuelle. Fait dans la maison, au nom de sa femme, de Pierre de Rey, seigneur de Sarnhac, où ledit Gineste fait sa demeure. Soussigné Etienne Cros.	



Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8615	1628/01/25	Quittance	Nogaret (St Pierre), le Tieulet (st Germain du T.)	<b>Bonbernard Pierre, meunier</b> <b>Nicolau Guillaume, laboureur</b>	Pierre Bonbernard, meunier, fils de Jean du village de Nogaret, paroisse de saint Pierre, reconnaît avoir reçu de Guillaume Nicolau, laboureur du village du Tieulet, paroisse de Saint Germain du Teil, fils d'Antoine et de Catherine Roubier, la somme de 13 livres 10 sols comme reste de la transaction passée entre feu Jean Bonbernard et Guillaume Nicolau passée devant Me Guillaume Boissonade, notaire de Montjézieu en 1601. Fait à Montjézieu en présence des soussignés Me Gaspard Boissonade, notaire royal d'Auxilhac et Me Barthélemy Boissonade, praticien de Montjézieu.	
8713	1628/11/28	Donation	Montjézieu,	<b>Bonnenfant Catherine</b> <b>Bonnieu Jeanne, veuve</b> <b>Bonnenfant Jean</b>	Jeanne Bonnieu, veuve de Jean Bonnenfant, donne à sa fille Catherine Bonnenfant, femme d'André Balmaguier, l'ensemble de ses biens, consistant en maison, prés, champs, jardin et autres. Jeanne en restera la maîtresse usufruitière sa vie durant et sa fille Catherine devra la nourrir, la chausser, la vêtir et demeurer avec elle sa vie durant. Au cas où elle ne pourrait demeurer avec elle, elle lui versera une pension annuelle de 3 sétiers blé, moitié froment, moitié orge, une robe en drap du pays tous les 3 ans, une chemise chaque année, 25 livres de chaire de pourceau salée, une coupe de sel, une autre d'huile de noix. J.Bonnieu se réserve pour son habitation, la maison qu'elle a près de l'église Notre Dame de Montjézieu, un chasal qu'elle donne à Pierre Balmaguier, son petit fils ainsi qu'une obligation de 30 livres qu'elle entend utiliser pour son bon plaisir. Catherine s'engage en outre à payer à sa soeur, autre Catherine (plus jeune), l'entière somme qui lui a été constituée en dot par Jeanne lors de son mariage avec Jean Sallot. Fait à Montjézieu dans la maison desdites Bonnieu et Bonnenfant, soussignés Me Jacques Thomas, praticien de la Canourgue et Barthélemy Jouve, maître maréchal.	
8717	1628/12/12	Quittance & reconnaissance	Moriès (le Pin), le Villaret del Gallan (les Hermaux)	<b>Bonnieu Jean, laboureur</b> <b>Hermet Jean, laboureur</b>	Jean Bonnieu, laboureur du village de Moriès, paroisse du Pin, reconnaît avoir reçu de Jean Hermet, son beau-père, du village du Villaret del Galan, paroisse des Hermaux, la somme de 20 livres, une robe en drap brun, en paiement partiel de la constitution faite par J.Hermet, à sa fille Jeanne lors de son mariage avec J.Bonnieu. Soussigné Barthélemy Jouve, maître maréchal	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8656	1628/06/19	Obligé	Reilhès, les Aragoux (Salmon)	<b>Bonnieu Jean, laboureur</b> <b>Maurizi Pierre, laboureur</b>	Pierre Maurizi, laboureur des Bories des Aragoux, paroisse de Salmon, reconnaît devoir à Jean Bonnieu, laboureur du village de Reilhès, même paroisse, la somme de 15 livres pour cause de prêt amiable, payé pour 12 livres une vache de 2 ans et pour 3 livres en argent que ledit Bonnieu promet de payer d'ici la prochaine fête de saint Michel archange. Il donne à titre d'antichrèse pour une durée de 5 ans, une petite pièce de terre labourable aux appartenances de Reilhès, confrontant avec le pré de noble Jean de Loubeyrac seigneur du Muret.	
8773	1629/04/01	Transaction & accord	la Fabriguette (les Hermaux), Combret (st Germain du T.)	<b>Borrel Jean</b> <b>Delpon Guillaume</b>	Transaction et accord passé entre Jean Borrel, fils & héritier de feu Antoine du village de la Fabriguette, paroisse des Hermaux et Guillaume Delpon, laboureur de Combret, paroisse de Saint Germain du Teil. J.Borrel comme héritier de son père Antoine et ce dernier d'autre Jean Borrel, revendique la propriété de 2 pièces de terres assises aux appartenances de Combret, occupées et exploitées par G.Delpon qu'il avait fait assigner. Au contraire, ce dernier affirme que lesdites pièces avaient été vendues à feu Etienne Fabre, son beau père. Les parties s'accordent comme s'ensuit; chaque partie paiera les dépens qu'elle a déjà engagé, Delpon paiera à Borrel la somme de 5 livres, confirmant ainsi la vente ancienne qui avait été faite à son beau père. Fait à Saint Germain dans la loge de messire Durand Boudon, soussignés; Barthélemy Jouve, maître maréchal et Etienne Cros	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8805	1629/07/03	Contrat de mariage	Le Recoux	<b>Borrel Jean, laboureur</b> <b>Vialla Marguerite</b>	<p>Contrat de mariage entre Jean Borrel, laboureur, fils de François et d'Anne Sabatier du village de Bétonès paroisse del Recoux et Marguerite Vialla fille de messire Pierre Vialla notaire et d'Antoinette Gualde du village del Tensonnieu, même paroisse. Messires Pierre Viala et Gabriel, son fils et héritier, constituent en dot à leur fille et soeur, la somme de 1000 livres, 8 robes, 2 couvertures laine, 4 linceuls de toile et sur les biens maternels, 200 livres sur les biens paternels et 800 livres sur les biens maternels. François Borrel de son coté, donne à son fils tous ses biens, droits, actions, meubles et immeubles, consistant en une maison, paillers, étable, jardin, prés et champs, se réservant pour son usage personnel, un pré aux appartenances du Maynard contenant 6 sétiers ainsi qu'un autre pré. Son fils devra nourrir, vêtir, chausser et héberger ses parents. S'ils ne pouvaient demeurer ensemble, Jean devra leur verser une pension annuelle consistant en une maison appelée lou Soulier de Cambrettes, 4 sétiers froment, 3 sétiers seigle et 3 sétiers orge, un quintal de pourceau salé, 2 quintaux de fromage, 100 oeufs de poule, 2 coupes de sel, une coupe d'huile d'olive et une d'huile de noix. Ils pourront en outre prendre du taillis au jardin. Il leur fera faire un habit à chacun tous les 2 ans, une chemise tous les ans ainsi qu'un chapeau. Fait au village de Tensonnieu devant la maison de messire Vialla, présent messire Laurent Fugi, prêtre et prieur d'Altier et recteur de saint Dalmazy, messire Pierre Heras prêtre de la Vaissette,</p>	
8641	1628/04/28	Faculté & permission	le Pouget, Montagudet (st Germain du T.)	<b>Boudon Bertrand, praticien</b> <b>Bossugue Raymond, laboureur</b>	<p>Bertrand Boudon, fils de feu Durand, de Saint Germain du Teil, ayant fait bâtir un moulin bladier au-dessous du pont des moulins au terroir de Montagudet, Raymond Bossugue, laboureur de Montagudet, l'autorise à réaliser un bief passant sur ses terres, pour permettre au moulin de fonctionner. Boudon devra en échange moudre gratuitement et à perpétuité au profit de Boussugue et de ses descendants, 5 sétiers de blé.</p>	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8642	1628/05/07	Transaction & accord	Le Crouzier (st Germain du T.) st Laurent rive d'Olt	<b>Boudon Bertrand, praticien</b> <b>Boudon Antoine, praticien</b>	Messire Antoine Boudon, praticien, habitant à présent au Crouzier, réclamant à son frère Bertrand, praticien habitant à saint Laurent rive d'Olt, héritier de leur père messire Durand, le paiement de ses droits de légitime que son père lui avait légués, se montant à la somme de 300 livres, avait assigné son frère devant les officiers ordinaires du mandement de Combret pour le voir condamné aux dépends. Ce dernier prétendait au contraire lui avoir payé plus que la somme de 300 livres en divers versements et prêts. Les frères finissent par transiger et s'accorder. Bertrand baille à Antoine, pour toute prétention qu'il pourrait avoir sur ses droits de légitime, une pièce de terre assise au village du Montagudet ainsi que la somme de 105 livres, payable en 5 versements égaux. Fait à saint Germain, dans la maison de noble Jacques du Jauran, écuyer, soussignés, Boudon, Boudon, Mercier et verdier.	
8774	1629/04/01	Achat	le Pouget (st Germain du T.), le Crouzet (les Salses)	<b>Boudon Bertrand, praticien</b> <b>Boudon Bertrand</b>	Bertrand Boudon, praticien du village du Crouzet, paroisse des Salses, vend à Bertrand Boudon, fils de feu Durand du village du Pouget, paroisse de Saint Germain du Teil, un petit coin de pré situé dans le ressort du village de Montagudet, près du vallat de la thieule, dont ils n'ont su déclarer de qui il relève, pour le prix de 11 livres évalué par Jean Pouget et Durand Boudon, maréchal. Fait à Saint Germain dans la loge de messire Durand Boudon, soussignés; Barthélemy Jouve, maître maréchal et Etienne Cros	
8720	1628/12/17	Achat	Saint Germain du Teil	<b>Boudon Durand, maréchal</b> <b>Boudon Bertrand</b>	Messire Bertrand Boudon, praticien de Saint Germain du Teil, habitant à présent au Crouzet, vend à Durand Boudon, son frère, maître maréchal de saint Germain, une petite maison de 2 étages, avec une petite canabière joignant, située à Saint Germain, acquise de Pierre Nougaret, confrontant avec le chemin allant de saint Germain à la Canourgue, relevant de la directe du seigneur de Sallèles sous la censive de 2 coupes avoine. La vente est conclue pour le prix de 45 livres estimé par experts amiables. Soussignés; Boudon acheteur et Boudon vendeur.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8786	1629/04/16	Achat	Saint Germain du Teil	<b>Boudon Durand, maréchal Nogaret Etienne, laboureur</b>	Etienne Nogaret, laboureur de Saint Germain du Teil, vend à Durand Boudon, maître maréchal du même lieu, un tronçon de champs à saint Germain, confrontant avec le chemin allant de Montagud à saint Germain, relevant du seigneur de Sallèles, moyennant la somme de 20 livres	
8793	1629/05/02	Achat de plus value	Saint Germain du Teil	<b>Boudon Durand, maréchal Nogaret Etienne, laboureur</b>	Vente par Etienne Nogaret de saint Germain du Teil, à Durand Boudon, maréchal dudit lieu, et pour 4 livres, le pacte de rachat de plus value sur la pièce de terre qu'ils avaient négociée entre eux le 16/04/1629 (acte 8786). Soussigné messire Jacques de Boissonade, prêtre et chanoine de Moriès.	
8738	1629/01/29	Achat	Les Boudons (st Germain du T.)	<b>Boudon Etienne, cordonnier Jaudon Catherine fille de feu Jaudon Pierre</b>	Catherine Jaudon, fille de feu Pierre du village des Boudons, paroisse de Saint Germain du Teil, vend à Etienne Boudon, cordonnier du même lieu, une partie de chasal de maison de 2 canes de longueur et de largeur, avec un petit patus au-devant, se confrontant avec le chemin qui va des Boudons à la Canourgue, relevant de la directe du seigneur de Sallèles. La vente est conclue pour le prix de 21 livres, la moitié étant payée en seigle.	
8740	1629/01/29	Achat	Les Boudons (st Germain du T.)	<b>Boudon Jean, bailli de Trélans Jaudon Catherine fille de feu Jaudon Pierre</b>	Messire Jean Boudon, bailli de Trélans, vend à Catherine Jaudon, fille de feu Pierre, du village des Boudons, un étage haut de maison qu'il a au village des Boudons ainsi que 3 arbres châtaigniers confrontant avec la maison, dépendant de la directe seigneurie du seigneur de Sallèles. La vente est conclue pour la somme de 42 livres	
8718	1628/12/13	Lods	Montjézieu, Monteils (le Pin)	<b>Boudon Jean, Bailli de Trélans Deltour Antoine, marchand Debelle Antoine, maître tisserand Vidal Antoine, laboureur</b>	Messire Jean Boudon, bailli de Trélans, et Antoine Deltour, marchand de Saint Germain du Teil, loze, en tant que rentiers des rentes et revenus du seigneur de la Roche les années 1625 & 1626, la vente faite par Antoine Vidal, laboureur de Monteils à messire Antoine Debelle, maître tisserand de Montjézieu, d'une pièce de terre pour le prix de 25 livres 9 sols et les droits de plus value sur cette même terre pour le prix de 30 livres 1 sol. Soussignés Boudon rentier, Deltour rentier et Jean Boissonade praticien.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8850	1629/10/07	Quittance	Fabrèges, Peyrefiche	<b>Boussugue Jean Fabre Jean</b>	Jean Boussugue, fils de Guillaume, laboureur de Peyrefiche, paroisse des Salses, au nom de son père dont il est procureur et Jean Fabre du village de Fabrèges paroisse de Chirac, s'accordent à l'amiable pour régler un différent, porté devant les tribunaux, portant sur un contrat précaire d'une vache d'une valeur de 22 livres, passé entre Boussugue père et feu Jean Barro de Fabrèges. Soussignés messire Guillaume Bessest et Guillaume Fabre.	
8611	1628/01/17	Quittance & reconnaissance	Montjézieu, Sinières-planes (les Buisson)	<b>Brun Anne Valatte Pierre, laboureur</b>	Anne Brun, veuve de Guillaume Cabanes et Jean Cabanes, mère et fils de Montjézieu, reconnaissent avoir reçu de Pierre Valatte, laboureur de Sinières-Planes, paroisse du Buisson, la somme de 19 livres 8 sols, en paiement partiel de la constitution faite à Anne Bonnafieu, femme de Jean Cabanes et tante dudit Valatte. Fait à Montjézieu, signé Guillaume Fabre, tisserand de Montjézieu et Me Jacques Thomas, praticien de la Canourgue.	
8705	1628/11/24	Quittance	Montjézieu,	<b>Cabanes Jean</b>	Etienne Cabanes, tisserand, fils de feu Guillaume et de Anne Brun de Montjézieu, reconnaît avoir reçu de Jean Cabanes, son frère, la somme de 53 livres, payée en un boeuf aratoire valant 39 livres et le reste de la somme comptant. Fait à Montjézieu, soussignés Antoine Rotgier et Jean Boissonade praticien.	
8652	1628/05/23	Quittance & reconnaissance	la Violle (st Germain du T.), les Busses (Salmon)	<b>Castanier Guillaume Lacas Marc-Antoine Solignac Guillaume,</b>	Guillaume Solignac, plus vieux, laboureur du village de Busses, paroisse de Salmon, reconnaît avoir reçu de Guillaume Castanier et Marc-Antoine Lacas, du village de la Violle, paroisse de Saint Germain du Teil, la somme de 70 livres en paiement partiel de la constitution faite par lesdits Lacas et Castanier à Anne Castanier, femme de G.Solignac.	Signé Guillaume Bessest de Montjézieu

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8635	1628/03/26	Quittance & reconnaissance	Le Ginestoux (les Salses), Capchalac (Canilhac)	<b>Castanier Louis, laboureur</b> <b>Astruc Pierre, laboureur</b>	Pierre Astruc, laboureur du lieu de Capchalac, paroisse de Canilhac, reconnaît avoir reçu de Louis Castagnier, laboureur du Ginestoux, la somme de 24 livres, en paiement partiel de la constitution faite à Valérie Castanier, femme de Pierre Astruc et soeur de Louis Castanier. Fait à Montjézieu, soussigné Guillaume Fabre, tisserand de Montjézieu.	
8708	1628/11/26	Contrat de mariage	Montjézieu,	<b>Caussignac Guyon</b> <b>Allegre Astrugue</b>	Contrat de mariage entre Guyon Caussignac, fils de feu Louis et de Astrugue Derouch de Montjézieu et Astrugue Allegre fille de feu Guillaume et de Jeanne Bonnenfant de Montjézieu. Astrugue se constitue en dot l'ensemble de ses biens consistant en la somme de 120 livres y compris la somme de 20 livres à elle léguée par son père ainsi que 3 robes en drap du pays, une couverture laine. Astrugue Derouch donne de son côté au futur ménage, la moitié de tous ses biens, l'autre moitié leur appartiendra à la fin de ses jours. Elle réserve cependant la somme de 50 livres pour le paiement des droits de légitime de sa fille Marguerite Caussignac qui devra lui être payée lorsqu'elle se mariera. Les futurs époux devront la prendre chez eux, la nourrir, la vêtir et la chausser jusqu'à la fin de ses jours. Soussigné Guillaume Fabre.	
8657	1628/06/28	Achat	Auxilhac (Salmon)	<b>Cavalier Etienne</b> <b>Chabert Antoine, mulatier</b>	Antoine Chabert, mulatier d'auxilhac, paroisse de Salmon, vend à Etienne Cavalier, fils d'autre Etienne, aussi d'Auxilhac, un petit tronçon de terre labourable, ceint de murs, situé aux appartenances d'Auxilhac, appelé de la Bouisse, dépendant du seigneur de Montjézieu, pour la somme de 30 livres, évaluée par prud'hommes. La pièce de terre étant de plus grande valeur que la somme de 30 livres, E.Cavalier donne tout droit de plus valeur.	signé Chabert et Barthélemy Jouve

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8836	1629/09/16	Testament	Combret (st Germain du T.)	<b>Cavalier Laurent, laboureur</b>	Testament de Laurent Cavalier, laboureur de Combret, mari de Claude Lacas, paroisse de Saint Germain du Teil, lequel, malade et alité, déclare vouloir être enterré au cimetière de saint Germain, au tombeau de ses prédécesseurs. Il lègue à son fils Pierre, la somme de 30 livres payable lorsqu'il se mariera ou lorsqu'il aura atteint l'âge de 25 ans, et ne pourra demander autre chose sur ses biens, à sa fille Marie, la somme de 36 livres, payable lorsqu'elle se mariera, à l'enfant que sa femme attend, la somme de 30 livres que se soit une fille ou un garçon. Il désigne sa femme Claude Bonnenfant comme héritière universelle.	
8825	1629/09/02	Revente	Combret (st Germain du T.)	<b>Cavalier Laurent, laboureur Clavel Laurent, charpentier</b>	Laurent Clavel, charpentier de Combret, paroisse de Saint Germain du Teil, avait acquis le 24/10/1627, contrat reçu par Me Cabrit, sous pacte de rachat de Laurent Cavalier, laboureur du même lieu, une pièce de terre contenant pré et champs aux appartenances de Combret, dépendant de la seigneurie du marquis de Canilhac, pour le prix de 60 livres. Il lui revend ladite pièce de terre pour la même somme de 60 livres.	
8784	1629/04/10	Achat	Combret (st Germain du T.)	<b>Cere Guillaume, charretier Lacas Antoine, laboureur</b>	Antoine Lacas, laboureur du village de Combret, paroisse de Saint Germain du Teil, vend à Guillaume Cère, carretier (charretier) de Combret, 2 pièces de terre assises aux appartenances de la Felgière, contenant une journée de boeuf à labourer, dépendant de la directe du sieur de Chambrun au nom de sa femme, pour le prix de 54 livres. La somme est payée 9 livres en une obligation consentie en 1612 par A.Lacas au profit de G.Cère, 31 livres 10 sols issue du rachat desdites pièces de terre à Etienne Jaudon de Combret, qui consent au rachat, auprès de qui les terres avaient été engagées en 1625 et les 13 livres 10 sols restant payées comptant. Soussignés Barthélemy Brunel, prud'homme et Guillaume Fabre tisserand.	



Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8767	1629/04/01	Division & partage	Combret (st Germain du T.)	<b>Cere Jean Martin Jean Cavalier Laurent Cayrel Clairette</b>	Jean Cère, d'une part et Jean Martin, Laurent Cavalier et Clairette Cayrel, veuve de Pierre Clavel, tous habitant à Combret, paroisse de Saint Germain du Teil, procèdent, par l'entremise d'experts prud'hommes nommés par eux, au partage des terres délaissées par feu Antoine Martin, toutes assises à Combret. Soussigné Etienne Cros.	
8762	1629/03/14	Quittance	Peyrefiche (les Salses), Montjézieu	<b>Chassaric Pierre, laboureur Jouve François, tisserand</b>	François Jouve, tisserand de Montjézieu, mari de Jeanne Aragon, Jean Aragon vieux, habitant à la métairie Delbion, paroisse du Pin, et Jean Aragon jeune, habitant au village del Bantes paroisse de saint Pierre,, enfants de feu michel Aragon et de Béatrice Chassaric du village des Aragoux, reconnaissent avoir reçu de Pierre Chassaric fils de feu Alexandre du village de Peyrefiche, paroisse des Salses, la somme de 16 livres 15 sols comme entier paiement de la somme de 42 livres 5 sols contenu au contrat de transaction passé entre F.Jouve et les frères Aragon et feu Alexandre Chassaric reçu par Me Paul Borrelly notaire royal de Marvejols en 1622. Soussignés; messire Guillaume Clavel prêtre du village du Paven et Guillaume Fabre, tisserand de Montjézieu.	
8672	1628/08/24	Achat	Combret (st Germain du T.), la Fabriguette (les Hermaux)	<b>Clavel Barthélemy, couturier Borrel Jean, meunier</b>	Jean Borrel, fils de feu Antoine, meunier du village de la Fabriguette, paroisse des Hermaux, vend à Barthélemy Clavel, couturier du village de Combret, paroisse de Saint Germain du Teil, un bois au terroir du bois, un tronçon de champs au terroir de la Sagne et un autre champs, le tout aux appartenances de Combret et relevant de la directe du marquis de Canilhac, pour la somme arrondie entre eux de 16 livres.	
8645	1628/05/08	Partage de droits	Combret (st Germain du T.)	<b>Clavel Claude, femme de Clavel Raymond Delpon Guillaume</b>	Claude Clavel, femme de Raymond Clavel, du village de Combret, paroisse de Saint Germain du Teil, et Guillaume Delpon, seigneur des biens dotaux de feu Antoinette Fabre et ayant droit de feu Jean Fabre, son frère et de Catherine Borelli, tante de Claude Clavel et d'Antoinette Fabre, s'accordent pour partager les droits de légitime d'Antoinette Fabre. Claude Clavel baille à Delpon, pour les droits de légitime d'Antoinette et de Jean Fabre, un chazal de maison avec jardin et de nombreuses pièces de terre toutes situées à Combret.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8757	1629/03/08	Achat	Combret (st Germain du T.)	<b>Clavel Guillaume Lacas Antoine</b>	Antoine Lacas, du lieu de Combret, paroisse de Saint Germain du Teil, avait consenti une obligation de 14 livres au profit d'Antoine Boissonade fils de Laurent, métayer de la métairie de la Salle (Busses), portant antichrèse et engagement d'une pièce de terre sise à Combret, appelée Camp Delons ou del rieu. Depuis lors, Laurent Boissonade, au nom de son fils Antoine, avait cédé ladite créance à Guillaume Clavel qui se trouve ainsi subrogé en lieu et place d'Antoine Boissonade. En conséquence, Antoine Lacas vend ladite pièce de terre, confrontant avec le chemin allant de Combret à Marvejols, relevant de la directe du marquis de Canilhac, à Guillaume Clavel, pour le prix de 18 livres que Clavel paye comptant 4 livres, les 14 livres restant étant payées par l'annulation de l'obligation.	
8647	1628/05/08	Achat	Combret (st Germain du T.)	<b>Clavel Guillaume Delpon Guillaume, laboureur</b>	Guillaume Delpon, laboureur de Combret, paroisse de Saint Germain du Teil, vend à Guillaume Clavel, de Combret, un petit chazal de maison et grange, assise à Combret dépendant de la directe du marquis de Canilhac sous la censive d'un boisseau seigle et 4 deniers, pour la somme de 13 livres. Clavel en paie comptant 6 livres et promet payer le restant à la prochaine fête de Noël. Le bien vendu valant davantage, Delpon cède toute plus value.	En marge, le 26/12/1628, G.Delpon quitte G.Clavel de la somme de 7 livres.
8843	1629/09/25	Contrat de mariage	Combret (st Germain du T.)	<b>Clavel Jean Simond Jeanne</b>	Contrat de mariage entre Jean Clavel, fils de Barthélemy et de Jeanne Cavalier de Combret, paroisse de Saint Germain du Teil et Catherine Simond fille de Jean et de feu Jeanne Clavel du même Combret. Lesquels constituent en dot à leur fille, tous leurs biens, consistant en maison, prés, champs, bois, jardin, châtaigniers et autres terres, il lui donne en outre la moitié de tous ses biens, l'autre moitié à la fin de ses jours. Barthélemy Clavel et son épouse, donnent en outre à leur fils, la moitié de tous leurs biens à la charge de les nourrir, chausser, vêtir et ne faire avec eux qu'un pot et feu.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8668	1628/07/16	Obligé	Combret (st Germain du T.) Fromenteyrols (Salmon)	<b>Clavel Jean</b> <b>Cornuejols Guillaume, laboureur</b>	Guillaume Cornuejols, laboureur du Fromenteyrols, paroisse de Salmon, reconnaît devoir à Jean Clavel, fils de feu Raymond de Combret, paroisse de Saint Germain du Teil, la somme de 30 livres du fait d'un prêt consenti à Hélix Lacas, épouse de feu Guillaume Clavel et à présent femme de G.Cornuejols, pour acquitter une dette due par feu Guillaume et Hélix Lacas, à feu Pierre Castanier de Marvejols.	
8679	1628/09/22	Testament	Combret (st Germain du T.)	<b>Clavel Jeanne</b>	Testament de Jeanne Clavel, femme de Jean Simond de Combret, paroisse de Saint Germain du Teil, laquelle, malade et alitée, déclare vouloir être enterrée au cimetière de l'église de saint Germain au tombeau de ses prédécesseurs. Elle donne à Jeanne, sa fille, la somme de 60 livres, payable lorsqu'elle se mariera et veut qu'il lui soit fait et donné pour son habitation, un étage de maison avec une faisse de jardin au lieu où il y a un pommier et qui se confronte au jardin de noble Pierre de Chambrun seigneur de Lempery au nom de sa femme, et donne aussi une pièce de terre sise à Combret plantée d'un châtaignier et d'un noyer et veut que sa fille puisse en jouir sa vie durant, après quoi la pièce de terre reviendra à son héritier. Jeanne seconde devra renoncer à toute prétention sur ses biens. Elle lègue à Catherine et Antoinette et chacune d'elles, la somme de 40 livres, payable quand elles se marieront. Elle lègue à son mari la somme de 5 livres ainsi qu'à sa sœur Antoinette Clavel. Elle nomme héritière universelle sa fille Catherine plus vieille, à laquelle elle substitue Jeanne puis Catherine seconde et enfin Antoinette. Fait à Combret dans la maison de ladite testatrice.	
8683	1628/09/22	Codicille	Combret (st Germain du T.)	<b>Clavel Jeanne</b>	Jeanne Clavel, femme de Jean Simond de Combret, paroisse de Saint Germain du Teil, reconnaît avoir reçu de Guillaume Delpon, laboureur de Combret, à Pierre Clavel dit Crousier, la somme de 4 livres, à Barthélemy Brunel de Peyrefiche, la somme de 3 livres 10 sols en paiement d'une obligation qu'elle lui avait consentie, à Durand Boudon, maréchal de Saint Germain du Teil, un quart de sou, à Antoine Vidal, tisserand, 24 sols, à Guillaume Pouget de Champcros, 4 livres 5 sols et une émine avoine et à noble Antoine de Jurquet seigneur de Sallèles, une autre émine avoine.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8632	1628/03/06	Contrat de mariage	Combret (st Germain du T.)	<b>Clavel Laurent, charpentier</b> <b>Cère Jeanne</b>	Contrat de mariage entre Laurent Clavel, charpentier de Combret, paroisse de Saint Germain du Teil, fils de feu Pierre et d'Antoinette Cayrel et Jeanne Cère, fille de feu Antoine et d'Astrugue Besset du même lieu. Laurent est assisté de sa mère et de Michel Cayrel son oncle, Jeanne de sa mère et de son frère Jean ainsi que de son oncle messire Guillaume Besset de Montjézieu. Astrugue Besset et son fils, constituent en dot à Jeanne, tant sur les biens paternels que maternels et fraternels, un maison, de haut en bas, située à Combret, 3 pièces de terre labourables aussi situées à Combret (chacune confrontant avec diverses terres du sieur de Lempéry), 2 robes en drap du pays, 2 linceuls de toile, un chaudron de cuivre, une écuelle, une assiette, un plat d'étain, 5 bêtes à laine et 2 agneaux.	
8838	1629/09/22	Testament	Montjézieu,	<b>Combrade Marie</b>	Testament de Marie Combrade, femme de Jean Deltour de Montjézieu, laquelle, malade et alité, déclare vouloir être enterrée au cimetière de Salmon, au tombeau de ses prédécesseurs. Elle lègue à Marguerite et Antoinette, ses filles, la somme de 30 livres lorsqu'elles se marieront, à son mari, elle donne une maison où ils habitent, confrontant avec la place publique et désigne son fils Jean comme héritier universel. Son mari sera curateur de ses biens jusqu'à ce que son fils soit en âge compétent. Son fils venant à mourir en bas âge ou sans enfant, elle lui substitue sa fille Marguerite puis Antoinette. (pas de signature)	
8719	1628/12/14	Quittance	le Fromenteyrols (Salmon)	<b>Cornuéjols Guillaume, laboureur</b> <b>Lacas Jean</b>	Jean Lacas, fils de feu Pierre et de Gabrielle Castanier du Fromenteyrols, paroisse de Salmon, reconnaît avoir reçu de Guillaume Cornuéjols, son beau frère du même lieu, la somme de 70 livres dont 25 livres au moyen d'une vache poil blanc, en paiement de ses droits de légitime sur les biens de ses père et mère. Soussigné messire Jacques de Boissonade, prêtre et chanoine de Moriès.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8715	1628/12/01	Quittance	La Blatte (st Laurent du Muret) Champcros (st Germain du T.)	<b>Couderc Astrugue veuve de Hermet Jean, mère de Couderc Jean</b>	Astrugue Couderc, veuve de Jean Hermet du village de Champcros, paroisse de Saint Germain du Teil, reconnaît avoir reçu de son fils et héritier, Jean Hermet habitant au village de la Blatte paroisse de saint Laurent du Muret, la somme de 38 livres, tant en blé qu'en argent, en paiement partiel de la constitution contenue en son contrat de mariage d'avec Jean Hermet, conformément au contrat passé entre la mère et le fils. Fait à Montjézieu, présent Pierre Jouve, fils de Barthélemy (ne sachant signer).	
8797	1629/05/29	Obligé	les Salses	<b>Couderc Guillaume, marchand Massabiou Jean, laboureur</b>	Jean Massabiou, fils de Pierre du village du Fromental, paroisse des Salses, reconnaît devoir à sire Guillaume Couderc, marchand du lieu des Salses, la somme de 24 livres pour cause de prêt amiable qu'il devra rembourser d'ici à 3 ans. J.Massabiou donne à titre d'antichrèse et d'engagement, un pré. S'il devait le vendre durant cette période, il devrait donner la préférence audit Couderc, lequel ne pourra être dépossédé de ladite terre sans avoir préalablement été payé des 24 livres. Soussigné Barthélemy Boissonade, praticien de Montjézieu.	
8801	1629/06/20	Testament	Montjézieu,	<b>Crespin Claude</b>	Testament de Claude Crespin de Montjézieu, malade et alité, déclare vouloir être enterré au cimetière de l'église paroissiale de Salmon au tombeau de ses prédécesseurs. Elle lègue à Marguerite Nogaret, Jeanne Castanier et Jeanne Jouve, ses filles naturelles, la somme de 4 livres payable lorsqu'elles se marieront. Elle désigne comme héritier universel, son fils Guillaume Crespin, laboureur aux bories des Aragoux. Soussigné Guillaume Bessest.	
8769	1629/04/01	Obligé	Montjézieu,	<b>Crespin Jacques, couturier Jouve François, tisserand</b>	François Jouve, tisserand de Montjézieu, reconnaît devoir à Jacques Crespin, tailleur du même lieu, la somme de 39 livres, pour laquelle, il donne à titre d'engagement et d'antichrèse, une pièce de terre située au terroir du Champs. La pièce étantensemencée de froment, Crespin pourra en jouir, pendant 9 ans, en cas de défaut de paiement de Jouve au premier jour du mois de mai prochain. Soussigné Etienne cros.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8729	1629/01/17	Achat	Montjézieu, le Monteils (le Pin)	<b>Crespin Jean Vidal Antoine &amp; Etienne</b>	Antoine et Etienne Vidal laboureurs du village du Monteils, paroisse du Pin, vendent à Jean Crespin, tisserand du lieu de Montjézieu, envers lequel ils sont redevables de la somme de 68 livres 2 sols (63 livres au titre d'une obligation consentie au profit de Crespin en 1628 et le reste à faute de paiement de la susdite somme) une pièce de terre assise à Monteils, dépendant de la directe du seigneur de Montjézieu & de Salebusse, pour le prix de 68 livres. La somme est payée au moyen de l'obligation détenue par Jean Crespin. Au cas où les Vidal paieraient la somme de 68 livres 2 sols d'ici la prochaine fête de saint Michel archange, J.Crespin devrait leur revendre ladite pièce de terre. Soussigné Guillaume Fabre tisserand	
8684	1628/09/24	Quittance	Combret (st Germain du T.)	<b>Delpon Guillaume Clavel Jeanne</b>	Jeanne Clavel, femme de Jean Simond de Combret, paroisse de Saint Germain du Teil, reconnaît avoir reçu de Guillaume Delpon, laboureur de Combret, tout le reste contenu au contrat d'arrentement de 3 ans de ses biens sis à Combret.	
8847	1629/10/02	Testament	Montjézieu,	<b>Derouch Astrugue</b>	Testament d'Astrugue Derouch, veuve de Louis Caussignac de Montjézieu, laquelle, malade et alitée déclare vouloir être enterrée au cimetière de Salmon, au tombeau de ses prédécesseurs. Elle lègue à son fils Jean et à sa fille Jeanne, femme de Michel <b>Andrieu</b> de Moriès, outre la dot qu'elle lui a constituée et ses droits de légitime, la somme de 5 sols et se faisant ne pourront rien demander sur ses biens. Elle donne à Jean et Jeanne <b>Castilon</b> enfants de (en blanc) <b>Castilon</b> et de feu Antoinette Caussignac, sa fille, la somme de 5 sols. A sa fille Marguerite, elle lègue l'étage bas de sa maison d'habitation à Montjézieu et si elle venait à se marier, le reste de la maison et la somme de 60 livres. Elle lui donne en plus un arbre châtaignier au terroir des Abinals ainsi qu'une caisse qu'elle a dans sa maison et une robe. Elle nomme son fils Guyon, héritier universel à qui elle substitue sa fille Marguerite, puis Jean et Jeanne.	Castilon = Cathilon

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8780	1629/04/06	Achat	Reilhès, Montjézieu (Salmon)	<b>Ducel Guillaume, laboureur Bonnafous Jean, laboureur</b>	Jean Bonnafous, laboureur de Montjézieu, vend à Guillaume Ducel, laboureur de Reilhès, paroisse de Salmon, un pré assis au village de Reilhès, dépendant du seigneur de Montjézieu et de Salebusses, pour le prix de 37 livres. Soussigné Guillaume Fabre, tisserand de Montjézieu.	
8685	1628/09/26	Testament	Montjézieu, Becques	<b>Dutran Pierre</b>	Testament de Pierre Dutran, laboureur de Montjézieu, lequel, malade et alité, déclare vouloir être enterré au cimetière de l'église paroissiale de Salmon, au tombeau de ses prédécesseurs. Il lègue à Louise Dutran, sa fille, la somme de 200 livres et 2 robes de drap du pays, 2 linceuls de toile, 2 bêtes à laine, le tout payable quand elle se mariera, suite à quoi elle ne pourra demander autre chose sur ses biens. Il donne à son autre fille Aygline Dutran, femme de Jean Sanson du village de Becques, outre sa dot qu'il lui a déjà constituée, la somme de 300 livres et donne à son gendre Jean Sanson tous les droits auxquels il peut prétendre comme mari de feu Jeanne Aragon, sur les biens de Marguerite Aragon, femme de Guillaume Crespin, laboureur des Aragoux. Il nomme héritière universelle, sa fille Jeanne Dutran, femme de Pierre Thédenat, tisserand de Montjézieu, auquel il lègue la somme de 300 livres en remboursement de diverses obligations qu'il lui avait consenties. Présent Barthélemy Jouve maître maréchal (soussigné) et son fils Pierre aussi maréchal et messire Etienne Saltet, viguier de Marvejols.	
8609	1628/01/16	Quittance & reconnaissance	Montjézieu, Becques	<b>Dutran Pierre Thédenat Pierre Sanson Jean, tisserand</b>	Jean Sanson, tisserand du lieu de Becques, paroisse de la Canourgue, reconnaît avoir reçu de Pierre Dutran et de Pierre Thédenat, beau père et beau fils de Montjézieu, la somme de 18 livres et une robe en paiement partiel de la constitution faite par Dutran à sa fille Aygline lors de son mariage avec Pierre Sanson. Fait à Montjézieu, signé F.Sanson (?)	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8852	1629/10/09	Testament	Montjézieu,	<b>Fabre Catherine</b>	Testament de Catherine Fabre, fille de Jean Fabre et d'Astrugue Bonnieu de Montjézieu, laquelle, malade et alitée, déclare vouloir être enterrée au cimetière de Salmon au tombeau de ses prédécesseurs. Elle lègue à Guillaume Fabre, son frère, la somme de 5 sols, à autre Guillaume Fabre, son neveu, la somme de 20 livres, payable quand il se mariera, à Jean Balmaguier, son filleul, fils d'André de Montjézieu, la somme de 5 livres, payable quand il se mariera. Elle désigne comme héritier universel son neveu Jean Fabre, fils de Guillaume. Soussignés Jean & Barthélemy Boissonade, praticiens.	
8809	1629/07/05	Achat	Le Vergognoux (le Pin), le moulin de Combret (st Germain du T.)	<b>Fayet Jean, laboureur Rochier Jean, meunier</b>	Jean Rochier, meunier du moulin de Combret, paroisse de Saint Germain du Teil, vend à Jean Fayet laboureur du village du Vergognoux, paroisse du Pin, une pièce de terre jadis herme, transformée par ledit Fayet, assise aux appartenances de Peyrefiche, confrontant au chemin tendant de Montjézieu aux montagnes d'Aubrac et au chemin allant de Peyrefiche à Chirac, relevant de la directe du marquis de Canilhac, pour la somme de 6 livres. Soussignés, messire Jacques de Boissonade, prêtre et chanoine de Moriès demeurant à Montjézieu et messire Bertrand Boudon, praticien de saint Germain.	
8635	1628/04/09	Obligé	les Hermaux	<b>Gelly Antoine, laboureur Bonbernard Jeanne</b>	Jeanne Bonbernard, femme de Robert Jarousse, habitant aux Hermaux, après avoir obtenu la permission des officiers ordinaires des Hermaux d'hypothéquer ses propres biens, reconnait avoir reçu d'Antoine Gelly, laboureur des Hermaux la somme de 27 livres à titre de prêt amiable. Jeanne dit vouloir utiliser cette somme pour la nourriture de son mari, malade depuis longtemps et de ses enfants. Elle baille à titre d'antichrèse pour une durée de 5 ans, à Antoine Gelly, une pièce de terre close de murs, sise aux Hermaux. Fait à Montjézieu, soussigné Barthélemy Boissonade, praticien (signe de Boissonade).	



Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8628	1628/02/28	Ratification de donation	Le Monastier, Reilhès (Salmon)	<b>Gely Antoinette</b> <b>Vedrines Pierre</b>	Antoinette Gely, femme de Pierre Vadrines, maçon du Monastier-lès-Chirac, ratifie la donation faite par son époux Pierre Vadrines, de la moitié de tous leurs biens à son fils Jean à l'occasion de son mariage avec Astrugue Ducel, fille de Brungier Ducel de Reilhès, l'autre moitié lui sera dévolue à la fin de leurs jours. Fait au Monastier dans la maison dudit Vadrines, soussignés Jean Vidal, marchand de Chirac, Jean Vadrines.	
8841	1629/09/24	Achat	Saint Germain du Teil, Baucels (Nîmes)	<b>Grousset André</b> <b>Boudon Pierre, laboureur</b>	Pierre Boudon, laboureur de Saint Germain du Teil, est débiteur d'André Grousset, fils de Pierre, natif de saint Germain, à présent habitant au château de Ginestous, paroisse de Baucels, diocèse de Nîmes, de la somme de 100 livres par obligation reçue par Me Jean Reversat, notaire de Nogaret le 13/10/1626. En conséquence, P.Boudon vend à A.Grousset, une pièce de terre contenant pré et champs située au village des Boudons, paroisse de saint Germain, confrontant avec le chemin allant de saint Germain à la Canourgue et avec le chemin allant de Montjézieu à Nogaret ainsi qu'une autre terre située au même lieu, dépendant de la directe du seigneur de Sallèles, pour la somme de 130 livres. A.Grousset paye 4 livres comptant, la somme de 100 livres étant payée par l'annulation de l'obligation et celle de 26 livres constituant les dépens auxquels P.Boudon avait été condamné pour défaut de paiement. Fait à saint Germain dans la maison loge de messire Antoine Deltour, soussigné Deltour et Pouget (prud'homme).	
8845	1629/09/26	Obligé & antichrèse	Les Salses, Baucels (Nîmes)	<b>Grousset André</b> <b>Pigeire Jean, laboureur</b>	Jean Pigeire, laboureur des Salses, débiteur envers André Grousset, natif de saint Germain, à présent habitant au château de Ginestous, paroisse de Baucels, diocèse de Nîmes, de la somme de 45 livres en vertu d'un prêt que A.Grousset lui a consenti. Il donne à titre d'antichrèse et d'engagement, un pré aux appartenances des Salses dont A.Grousset pourra jouir jusqu'au complet remboursement de la somme de 45 livres. Soussignés noble Antoine de Jurquet seigneur de Sallèles et Guillaume Fabre tisserand de Montjézieu.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8779	1629/04/06	Achat	Montagudet, st Germain du T.	<b>Grousset Louis, laboureur Clergue Marie fille de Clergue Toussaint</b>	Marie Clergue, fille de Toussaint Clergue et de feu Antoinette Delmas de Montagudet, paroisse de Saint Germain du Teil, et héritière de feu Delmas, laquelle Marie Clergue «se voyant délaissée de Jean Boudon son mari, s'en étant allé il y a longtemps sans savoir où, n'en ayant eu aucune nouvelle depuis», vend à Louis Grousset, laboureur de Saint Germain du Teil, un petit champs assis aux appartenances de Montagudet, appelé lou Cannat, ne sachant de quelle seigneurie il se tient, pour le prix de 11 livres 10 sols. Marie Clergue déclare vouloir employer la somme pour rendre les honneurs funèbres de sa mère. Fait en présence de messire Pierre Augade, fondeur chaudronnier de Chanac, soussigné Barthélemy Jouve, maître maréchal.	
8724	1628/12/21	Achat	Combret (st Germain du T.)	<b>Jaudon Etienne, laboureur Lacas Antoine, laboureur</b>	Antoine Lacas, du lieu de Combret, paroisse de Saint Germain du Teil, vend à Etienne Jaudon, laboureur du même lieu, un petite pièce de terre appelée lou pastural de Mallensinne, assise aux appartenances de la Felguière, contenant une journée de boeuf à labourer, dépendant de la directe du seigneur de Chambrun au nom de sa femme, sous la censives de 2 sols, pour le prix de 15 livres. Soussigné Barthélemy Jouve, maître maréchal de Montjézieu.	
8623	1628/02/27	Achat de plus value	Combret (st Germain du T.)	<b>Jaudon Etienne, laboureur Cavallier Laurent, laboureur</b>	Laurent Cavallier, laboureur de Combret, paroisse de Saint Germain du Teil, vend à Etienne Jaudon, aussi laboureur de Combret, les droits de plus value qu'il détient sur une pièce de terre située à Combret au terroir del Castagnier, dépendant du marquis de Canilhac, qu'il a vendue à Etienne Jaudon au prix de 20 livres le 13/12/1626. La vente de plus-value est conclue pour la somme de 10 livres. Fait et récité au chemin public allant de Combret au moulin du lieu, dessous le château, signé Barthélemy Brunel, laboureur de Peyrefiche.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8766	1629/03/28	Lods	Saint Germain du Teil	<b>Jurquet (de) noble Antoine sr de Sallèles &amp; l'Espinasse, Nogaret Antoine &amp; Etienne Calmel Jean, charpentier</b>	Noble Antoine de Jurquet, seigneur de Sallèles et de l'Espinasse, loze la vente faite par Antoine & Etienne Nogaret de Saint Germain du Teil à Jean Calmel charpentier du même lieu, d'une maison avec bassecour et un petit tronçon de canabière sise à Saint Germain pour le prix 140 livres (120 livres pour Antoine et 20 livres pour Etienne), contrat reçu par maître Reversat notaire royal de Nogaret. Soussigné noble Cezar de Retrun, écuyer.	
8814	1629/07/10	Lods	Le Montels (le Pin)	<b>Jurquet (de) noble Antoine sr de Sallèles &amp; l'Espinasse, Vidal Antoine Reversat Jean</b>	Noble Antoine de Jurquet, seigneur de Sallèles et de l'Espinasse, tuteur des biens et des personnes de feu Guyon de Jurquet, seigneur de Montjézieu, loze la vente faite par Antoine Vidal, fils de feu Vidal Vidal du village du Monteils, paroisse du Pin à Jean Reversat second, fils d'Etienne du même lieu, d'un champs appelé la Faisse, d'un petit pré appelé del Salse, d'un autre pré appelé de Bèssière, d'un champs et pastoral appelé del Sanihair, contrat de vente reçu par Me Pierre Dieulofès notaire de Chirac le 15/02/1628, pour le prix de 290 livres.	
8803	1629/07/01	Lods	La Violle (st Germain du T.),	<b>Jurquet (de) noble Antoine sr de Sallèles &amp; l'Espinasse, Nogaret Etienne Lacas Marc-Antoine, tisserand</b>	Noble Antoine de Jurquet, seigneur de Sallèles et de l'Espinasse, loze la vente faite par Etienne Nogaret, laboureur de Saint Germain du Teil à Marc-Antoine Lacas, du village de la Violle d'une pièce de terre d'une contenance d'une sestérée, assise aux appartenances de saint Germain, moyennant le prix de 44 livres, contrat reçu par Me Pierre Reversat, notaire de Nogaret. Soussigné messire Jacques de Boissonade, prêtre et chanoine de Moriès.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8654	1628/06/01	Arrentement	Saint Germain du Teil, Banassac	<b>Jurquet (de) noble Antoine sr de Sallèles &amp; l'Espinasse, Retrun (de) noble Cézar Reboul Amblar-Pol</b>	Messire Amblar-Pol Reboul, comme rentier des biens, rentes et revenus des enfants et héritiers de feu noble Guyon de Jurquet, sieur de Montjézieu, subroge, du consentement de noble Antoine de Jurquet, sieur de Sallèles, tuteur des enfants et des biens de son frère Guyon, à noble Cézar de Retrun et de la Roche, écuyer de Saint Germain du Teil, la somme de 2205 livres à laquelle se monte l'arrentement des biens et revenus du seigneur de Montjézieu, outre les réserves faites par le sieur tuteur. Cézar de Retrun donne une caution valable et promet de payer tant le capital que les dépends qui pourraient en découler. Le sieur de Sallèles lui arrente pour une durée de 3 ans et pour la somme de 2205 livres, lesdites rentes et revenus des héritiers du seigneur de Montjézieu sur les paroisses de Salmon, de Chirac, de saint Bonnet, du Pin, au lieu de la Feuille et aux mandements de Nogaret et de Moriès. Il se réserve le château, le pré du largal et le jardin joignant, la vigne grande, la métairie de la Salle et la moitié des lods et amendes.	signé Jurquet de l'Espinasse, Reboul et la Roche
8666	1628/07/06	Lods	les Busses (Salmon)	<b>Jurquet (de) noble Antoine sr de Sallèles &amp; l'Espinasse, Boudon Jeanne Astruc Barthélemy, laboureur</b>	Noble Antoine de Jurquet, seigneur de Sallèles et de l'Espinasse, comme rentier des rentes et revenus que le seigneur du Besset prend aux mandements de Montjézieu et du Villaret, loze la vente faite par Jeanne Boudon, veuve d'Etienne Laurent du village du Vergougnoux, à Barthélemy Astruc, laboureur du village des Busses, paroisse de Salmon, d'une pièce de terre contenant pré et champs, appelée lou Sagnassou, assise aux appartenances du Vergougnoux, pour la somme de 57 livres.	Signé Guillaume Clavel, prêtre du Paven et Amblard-Pol Reboul.
8616	1628/02/01	Arrentement	Peyrefiche (les Salses)	<b>Jurquet (de) noble Antoine sr de Sallèles &amp; l'Espinasse, Bernon Jean, laboureur</b>	Noble Antoine de Jurquet, seigneur de Sallèles et de l'Espinasse, arrente pour 9 ans, à Jean Bernon, laboureur, l'ensemble des biens sis à Peyrefiche que ce dernier lui a cédé à titre d'antichrèse le 28/04/1628, contre le paiement par le sieur de Jurquet, des sommes que Bernon devait à divers créanciers pour un montant de 1200 livres. Bernon devra partager les blés avec le sieur arrentant et paiera aussi la moitié des charges. Le sieur de Jurquet sera tenu lui bailler une paire de boeufs aratoires, 2 vaches et le bétail à laine que Bernon devra rendre au seigneur à la fin du bail. Fait à montjézieu, signé Guillaume Clavel, prêtre du Paven et Guillaume Fabre tisserand de Montjézieu.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8618	1628/02/01	Obligé	Peyrefiche (les Salses)	<b>Jurquet (de) noble Antoine sr de Sallèles &amp; l'Espinasse, Bernon Jean, laboureur</b>	Jean Bernon, du village de Peyrefiche, paroisse des Salses, reconnaît devoir à noble Antoine de Jurquet, seigneur de Sallèles et de l'Espinasse, la somme de 199 livres tant pour vente de blé que du compte final établi entre eux de toutes les affaires et négoce qu'ils avaient eu jusqu'à présent. Bernon s'engage à acquitter cette somme, dans l'année, en 2 échéances. Fait à montjézieu, signé Guillaume Clavel, prêtre du Paven et Guillaume Fabre tisserand de Montjézieu.	
8702	1628/11/03	Lods	Auxilhac (Salmon)	<b>Jurquet (de) noble Antoine sr de Sallèles &amp; l'Espinasse, Solignac Jean Forestier Alberte Fage Antoine</b>	Noble Antoine de Jurquet, seigneur de Sallèles et de l'Espinasse, tuteur des biens et des personnes de feu Guyon de Jurquet, seigneur de Montjézieu, loze la vente faite par Jean Solignac et Alberte Forestier veuve de Jacques Valarchier d'Auxilhac, à Antoine Fage cordonnier de Rauzan, habitant à présent à Auxilhac, d'une maison sise audit lieu, pour le prix de 57 livres et relevant de la directe du seigneur de Montjézieu. Soussignés Pierre Cabanes, fils de feu Guillaume, de Montjézieu habitant à présent à Grèzes et Etienne Cros fils de Pierre.	
8810	1629/07/05	Achat	La Piboul (st Germain du Teil)	<b>Jurquet (de) noble Antoine sr de Sallèles &amp; l'Espinasse, Badaroux Robert, laboureur</b>	Robert Badaroux, laboureur du village de la Piboule, paroisse de Saint Germain du Teil, vend à noble Antoine de Jurquet, seigneur de l'Espinasse et de Sallèles, un jardin planté d'arbres fruitiers ayant 22 ruches à miel, entouré de murs, sis audit village, confrontant avec le chemin allant de st Germain à Marvejols et relevant de la directe du seigneur de Montjézieu. La vente est conclue pour la somme de 120 livres 10 sols que le seigneur de Sallèles paye par l'annulation d'une obligation de 52 livres consentie par Badaroux au profit d'Antoine de Jurquet le 17/06/1625, par une autre de 2 sétiers seigle et 2 sols du 10/12/1626, les 2 sétiers de seigle étant évalués à la somme de 16 livres et par les aréages de censives dus par R.Badaroux aux héritiers du seigneur de Montjézieu.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8846	1629/09/25	Lods	Montjézieu, st Germain du T.	<b>Jurquet (de) noble Antoine sr de Sallèles &amp; l'Espinasse, Boudon Pierre Grousset André</b>	Noble Antoine de Jurquet, seigneur de Sallèles et de l'Espinasse, loze la vente faite par Pierre Boudon du village des Boudons, paroisse de Saint Germain du Teil à André Grousset, fils de Pierre du même lieu d'un pré et champs assis aux appartenances des Boudons, contrat reçu par Me Cabrit le 24/09/1629, pour 130 livres. Soussigné Guillaume Fabre.	
8605	1628/01/04	Achat	les Aragoux (Salmon)	<b>Jurquet (de) noble Antoine sr de Sallèles &amp; l'Espinasse, Maurizy Pierre, laboureur</b>	Pierre Maurizy, laboureur de la borie des Aragoux, paroisse de Salmon, vend à noble Antoine de Jurquet, seigneur de Sallèles et de l'Espinasse, une pièce de terre aux appartenances de Cadenet, appelée la Balme, ainsi qu'un bois et un champs joignant au même lieu, confrontant avec le ruisseau de Cadenet, sous la directe du marquis de Canilhac et la censive de 6 boisseaux avoine. La vente est conclue pour le prix de 25 livres, montant que ledit Maurizy doit au seigneur de Sallèles à titre d'aréage. Fait à Montjézieu en présence de noble Pierre de Boissonade, sieur d'Auxilhac.	
8812	1629/07/05	Donation	Le Montels (le Pin)	<b>Jurquet (de) noble Antoine sr de Sallèles &amp; l'Espinasse, Boucharenc Jeanne</b>	Jeanne Boucharenc, veuve de Vidal Vidal, laboureur du Monteils, avait, au jour du mariage de leur fils Antoine, reçu une pension constituée d'un sétiers et d'une émine seigle, une chemise de toile tous les ans et une robe tous les 4 ans. N'ayant jamais reçu le paiement de cette pension par son fils depuis le décès de son mari, et considérant les bons et agréables services reçus de noble Antoine de Jurquet, seigneur de l'Espinasse et de Sallèles, lui donne tous ses biens, droits, meubles & immeubles présents et à venir et notamment la somme de 250 livres qu'elle avait apportée dans sa maison, à la condition que le sieur de Sallèles lui verse une pension annuelle de 5 émines seigle, une robe tous les 4 ans, une canne de toile chaque année, un boisseau de sel et 10 livres de chair de pourceau salée. Soussignés Pierre Parayre maître tisserand de la Canourgue et Guillaume Bisset habitant de Montjézieu.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8796	1629/05/03	Achat	Montjézieu, st Germain du T.	<b>Jurquet (de) noble Jean, prêtre &amp; prieur</b> <b>Bach Jean, maître maçon</b>	Jean Bach, maître maçon de Montjézieu, vend à noble Jean de Jurquet dit de Montjézieu, prêtre et prieur de la Chaze et de Saint Germain du Teil, habitant à saint Germain, une partie d'une pièce de terre qu'il a acquise de Guillaume Giscard de Reynets, assise au terroir de la Fontanille, relevant du seigneur de Montjézieu, sous la censive d'un boisseau avoine. Le passage des habitants de Reynets au travers de la pièce de terre pour aller puiser de l'eau doit être maintenu. La vente est conclue pour le prix de 30 livres. Soussigné «Montjusieu prieur de la Chaze et st Germain»	
8752	1629/02/21	Contrat de mariage	Saint Germain du Teil, les Hermaux	<b>Jurquet Guillaume</b> <b>Valatte Antoinette</b>	Contrat de mariage entre Guillaume Jurquet de Saint Germain du Teil et Antoinette Valatte (Valette), fille de messire Pierre, praticien et Marguerite Alary des Hermaux. Guillaume Jurquet est assisté de son beau frère Etienne Cavallier du Marijoulet. Ces derniers constituent en dot à leur fille, la moitié de tous leurs biens, l'autre moitié lui revenant à la fin de leurs jours, comprenant, maison, prés, champs, jardins et autre terres situées aux Hermaux, se réservant un petit pré appelé del Monte, la moitié d'une castagnède, un jardin, le champs de Lagraille. En outre, les futurs devront les héberger et les nourrir. Guillaume Jurquet devra apporter la somme de 600 livres, une paire de boeufs aratoire, 2 couvertures de Montpellier, 4 linceuls de toile et un matelas (sic), 300 livres payable au jour du mariage, les 300 livres restant annuellement par parts égales de 100 livres. Fait à saint Germain dans la maison de noble Jacques du Jauran écuyer, présents, noble Antoine de Jurquet seigneur de Sallèles, sieur Guillaume Pouget, marchand, messire Antoine Deltour de saint Germain, messire Charles Priget, notaire royal et messire Jean Nogaret de saint Laurent Rive d'Olt.	Pierre Valatte signe «Valette».
8789	1629/04/20	Achat	Montjézieu, les Aragoux	<b>Lacas Guillaume, tisserand</b> <b>Maurizi Pierre, laboureur</b>	Pierre Maurizi, laboureur des Bories des Aragoux, paroisse de Salmon, vend à Guillaume Lacas, tisserand de montjézieu, une pièce de terre labourable plantée de chênes, assise aux appartenances de Reilhès, confrontant avec un champs de Jean Aldin, docteur en droit de Marvejols, relevant de la directe du marquis de Canilhac, pour le prix de 156 livres.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8697	1628/11/01	Testament	Fromenteyrols (Salmon)	<b>Lacas Hélix</b>	Hélix Lacas, femme de Guillaume Cornuejols et veuve de Guillaume Clavel du Fromenteyrols, paroisse de Salmon, malade et alité déclare vouloir être enterrée au cimetière de l'église de Salmon. Elle lègue à Claude et Jeanne ses filles légitimes et à chacune la somme de 30 livres et une robe du pays lorsqu'elles se marieront, elles renonceront alors à demander tout autre choses sur ses biens. Elle donne à Jean, Guillaume, Louis et autre Guillaume ses fils, la somme de 15 livres, payable aussi lorsqu'ils se marieront. Elle lègue aussi à son fils légitime et naturel Jean Cornuejols, la somme de 15 livres lorsqu'il se mariera. Elle nomme héritier universel son autre fils Pierre Cornuejols auquel elle substitue Jean Cornuejols puis Jean Clavel <b>plus vieux son fils, puis Jean Clavel plus jeune</b> . Fait au Fromenteyrols, soussignés Guillaume Fabre et Etienne Cros.	
8610	1628/01/17	Achat	Montjézieu,	<b>Lacas Marc-Antoine, tisserand Fabre Guillaume, tisserand</b>	Guillaume Fabre, tisserand de Montjézieu, vend à Marc-Antoine Lacas, aussi tisserand du même lieu, une pièce de terre labourable, sise à Montjézieu, terroir del rieu du Pin, appelée de Guilhemet, dépendant du marquis de Canilhac, pour la somme de 33 livres 10 sols. La pièce de terre a été estimée par sages hommes Guillaume Pouget, marchand de Champcros et par Jean Balmelle, laboureur d'Auxilhac. Fait à Montjézieu en présence des soussignés Me Barthélemy Boissonade, praticien de Montjézieu et Me Jacques Thomas praticien de la Canourgue.	
8856	1629/12/13	Quittance & reconnaissance	la Violle (st Germain du T.), Montjézieu	<b>Lacas Marc-Antoine, tisserand Crespin Jean, tisserand</b>	Jean Crespin, tisserand de Montjézieu, reconnaît avoir reçu de Marc-Antoine Lacas de la Violle, paroisse de Saint Germain du Teil, la somme de 30 livres, en paiement partiel de la constitution faite à Antoinette Castanier, femme de J.Crespin. Soussigné Guillaume Fabre.	



Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8833	1629/09/16	Testament	Montjézieu,	<b>Lacas Pierre, cordonnier</b>	Testament de Pierre Lacas, cordonnier de Montjézieu, mari de Béatrix Bonnenfant, lequel, malade et alité, déclare vouloir être enterré au cimetière de Salmon, au tombeau de ses prédécesseurs. Il lègue à ses filles Catherine, Françoise et Anne, la somme de 20 livres payable quand elles se marieront et se faisant ne pourront demander autre chose sur ses biens. A son fils «Abram» la même somme de 20 livres, payable lorsqu'il sera du métier ou se mariera, à Benoît la somme de 20 sols, à sa soeur Jeanne, la somme de 5 sols. Il nomme sa femme Béatrix Bonnenfant héritière universelle. Soussignés, messire Jacques de Boissonade, prêtre et chanoine de Moriès et Guillaume Fabre.	
8695	1628/10/18	Achat	Saint Saturnin, la Pignière (st Georges de Levejac)	<b>Loubeyrac (de) noble Jean, sr du Muret &amp; de st Saturnin Balmaguiet Jean</b>	Noble Jean de Loubeyrac, seigneur du Muret et de saint Saturnin, habitant au château de saint Saturnin, vend à nouvel achat à Jean Balmaguiet, du village de la Pignière, paroisse de saint Georges de Levejac, une maison ruinée et un petit jardin, assis au village de la Pignière, relevant du seigneur du Muret sous la censive d'une coupe d'avoine et d'un pain de «poulat» exigible chaque année et aux cinq cas habituels. Balmaguiet sera en outre tenu de faire le guet au château de Saint Saturnin, comme les autres habitants de la Pignière. La vente est conclue pour le prix de 7 livres 10 sols. Fait devant le château de Saint Saturnin, signé Jean Tessier, prêtre et curé du lieu.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8759	1629/03/12	Transaction & accord	le Mascoussel (st germain du T.), Salmon	<b>Mazot Antoine, laboureur Pagès Bertrand, prêtre &amp; curé</b>	Contrat d'accord établi entre Antoine Mazot, laboureur du Mascoussel, paroisse de Saint Germain du Teil et messire Bertrand Pagès, prêtre et curé d'Auxilhac. Antoine Mazot avait été contraint de passer à Bertrand Pagès en 1623, un contrat portant antichrèse et engagement de tous ses biens situés à Auxilhac et Larbussel (contrat reçu par Me Cabrit 3E9097), contre le paiement par messire Pagès de la somme de 477 livres, due par Mazot à de nombreux créanciers. Il en conteste aujourd'hui l'équité, estimant que les biens engagés sont de bien plus grande valeur que les sommes dues. Les parties transigent entre elles et renoncent au procès qu'elles étaient sur le point d'engager. Antoine Mazot vend à Bertrand Pagès, pour la somme de 609 livres, de nombreux biens situés à Auxilhac (dont une maison, paillers, étable, bassecour à Auxilhac), et au Paven, estimés par experts amiables. Messire Pagès paye 477 livres par l'annulation du contrat d'antichrèse et verse, à la demande de A.Mazot, la somme restant à noble Jacques du Jauran, écuyer de saint Germain. Soussignés; messire Gaspard Boissonade, notaire royal d'Auxilhac, messire Bertrand Pagès, prêtre et curé d'Auxilhac et messire Guillaume Pagès, prêtre du Paven.	
8607	1628/01/13	Quittance	Mascoussel (st Germain du T.), Saint Germain du Teil	<b>Mazot Antoine, laboureur Du Jauran noble Jacques, écuyer</b>	Antoine Mazot, laboureur du Mascoussel, paroisse de Saint Germain du Teil, père de Pierre époux de Catherine Badaroux, reconnaît avoir reçu de noble Jacques du Jauran, écuyer de Saint Germain, leur procureur, la somme de 270 livres en reste de celle de 300 livres, issue d'une vente faite par Jean Badaroux, fils et héritier d'autre Jean, à Barthélemy Trescazal, marchand de Mende. Antoine Mazot hypothèque l'ensemble de ses biens au profit de sa belle fille, Catherine Badaroux, au cas où il devrait restituer la somme. Fait en la maison claustrale de Saint Germain du Teil, en présence des soussignés, messire Jean de Jurquet prêtre et prieur dudit saint Germain et Guillaume Jurquet.	
8726	1629/01/15	Contrat de mariage	Ruynes en Margeride, Moriès (le Pin)	<b>Montels Pierre Diet Antoinette</b>	Contrat de mariage entre Pierre Montels de la ville de Ruynes au diocèse de saint Flour, fils de feu autre Pierre et de Anne Fisgnatte (incertain) et Antoinette Diet, fille de Pierre et d'Antoinette Paparel de Moriès paroisse du Pin. Laquelle constitue en dot à sa fille, la somme de 30 livres. Soussigné Barthélemy Jouve, maître maréchal.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8826	1629/09/06	Testament	Les Ressenades (les Salses)	<b>Negre Jean, laboureur</b>	Testament de Jean Nègre, laboureur des Ressenades, paroisse des Salses, lequel, malade et alité, déclare vouloir être enterré au cimetière de l'église des Salses au tombeau de ses prédécesseurs. Il donne à ses enfants Antoine, Guillaume et Jean et à chacun d'eux, la somme de 60 livres, payable, à Antoine, un an après son décès, aux 2 autres frères, lorsqu'ils se marieront. Il donne à sa fille Ysabeau, veuve de Jacques Roche de Fabrègues et à son autre fille Antoinette, épouse de Guillaume Badaroux, maréchal del Mazot, outre la dot qu'il leur a constituée, la somme de 5 sols. Il nomme héritier universel son fils Laurent Nègre. Soussigné messire Etienne Says, praticien de Chirac.	
8648	1628/05/12	Achat	Saint Germain du Teil	<b>Nogaret Etienne Boudon Durand, Me maréchal</b>	Etienne Nogaret, habitant Saint Germain du Teil, vend à Durand Boudon, maître maréchal du même lieu, un tronçon de pré, assis aux appartenances de saint Germain, terroir de la Gardelle, confrontant avec le chemin tendant de saint Germain à Montagud, relevant du seigneur de Sallèles, pour la somme de 8 livres. La pièce étant de plus grande valeur, E.Nogaret donne à D.Boudon tout droit de plus value.	Signé Barthélemy Jouve, maître maréchal de Montjézieu
8818	1629/08/16	Testament	Montjézieu,	<b>Nogaret Jacques</b>	Testament de Jacques Nogaret, fils de feu (en blanc) du lieu de Montjézieu, lequel, malade et alité, déclare vouloir être enterré au cimetière de l'église de Salmon au tombeau de ses prédécesseurs. Il lègue à ses nièces Anne et Marguerite Cabannes, fille d'Etienne et de sa soeur Antoinette Nogaret de Montjézieu, la somme de 20 livres, payable lorsqu'elles se marieront. A sa soeur Catherine Nogaret, femme de Jean Paven, tisserand, la somme de 3 livres. Il nomme héritière universelle sa nièce et filleule autre Marguerite Cabannes, plus jeune, fille d'Etienne, à laquelle il substitue Anne puis Catherine plus vieille. Fait à Montjézieu dans la maison desdit Cabannes et Nogaret, appelée de Moussinblaze, soussigné messire Barthélemy Boissonade, praticien.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8725	1629/01/10	Lods	le Segalla (le Pin), Chirac	<b>Nugiers (de) noble Antoine, sr de la Roche et de la Tour Quintin Jean Derouch Jacques, laboureur</b>	Noble Antoine de Nugiers, seigneur de la Roche, commandant au château de saint Laurent de rive d'Olt, rentier des rentes et revenus du marquis de Canilhac, loze la vente faite en 1623 par Jean Quintin de la ville de Chirac du consentement et avec l'assistance de Mathieu Therneyron laboureur du village du Ségalla, paroisse du Pin, à Jacques Derouch du même lieu, d'un champs aux appartenances du Ségalla, pour le prix de 45 livres, relevant de la directe du marquis de Canilhac. Fait à Montjézieu, maison de Barthélemy Jouve, maître maréchal, soussigné avec messire Jean Boissonade, praticien de Montjézieu.	
8816	1629/08/15	Lods	Moriès (le Pin)	<b>Nugiers (de) noble Antoine, sr de la Roche et de la Tour Quintin Laurent Aragon Jean</b>	Noble Antoine de Nugiers, seigneur de la Roche, commandant au château de saint Laurent de rive d'Olt, rentier des rentes et revenus du marquis de Canilhac, loze la vente faite par Jean Aragon, fils de Joseph du village de Moriès, paroisse du Pin, à Laurent Quintin, laboureur du même lieu, d'un petit bas de maison pour la somme de 21 livres, contrat reçu par Me Cabrit le 29/08/1627. Soussigné Jean Ribieyre, hôte de Banassac.	
8791	1629/04/24	Lods	Montjézieu,	<b>Nugiers (de) noble Antoine, sr de la Roche et de la Tour Séverac Barthélemy Sallot Jean</b>	Noble Antoine de Nugiers, seigneur de la Roche, commandant au château de saint Laurent de rive d'Olt, rentier des rentes et revenus du marquis de Canilhac, loze la vente faite par Barthélemy Séverac de Cadenet à Jean Sallot de Montjézieu, d'une maison assise à Cadenet pour le prix de 90 livres. Soussignés; messire Guillaume Clavel, prêtre du Pavén.	
8694	1628/10/14	Lods	Montjézieu	<b>Nugiers (de) noble Antoine, sr de la Roche et de la Tour Bessest Guillaume Castanier Jean &amp; Pierre</b>	Noble Antoine de Nugiers, seigneur de la Roche, commandant au château de saint Laurent de rive d'Olt, rentier des rentes et revenus du marquis de Canilhac, loze la vente faite par Jean & Pierre Castanier, père et fils, de Montjézieu, à messire Guillaume Bessest du même lieu, d'une pièce de terre assise à Montjézieu, pour le prix de 76 livres, relevant de la directe du marquis de Canilhac. Signé, Jean Boudon, bailli de Trélans.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8660	1628/06/30	Lods	Salmon	<b>Nugiers (de) noble Antoine, sr de la Roche et de la Tour Boissonade Jean, praticien Reversat Guillaume, meunier</b>	Noble Antoine de Nugiers, seigneur de la Roche, commandant au château de saint Laurent de rive d'Olt, rentier des rentes et revenus du marquis de Canilhac, loze la vente faite par Jean Boissonade, praticien à Guillaume Reversat, meunier du moulin d'Olt, d'une pièce de terre herme, sise au terroir de Renstil, pour la somme de 12 livres (vente du 26/02/1626 reçue par Me Cabrit). Fait à Montjézieu en présence de Pierre Bach, cordonnier, syndic de Montjézieu.	
8816	1629/08/15	Quittance	Montjézieu,	<b>Nugiers (de) noble Antoine, sr de la Roche et de la Tour Vaissade Jean, laboureur</b>	Noble Antoine de Nugiers, seigneur de la Roche, commandant au château de saint Laurent de rive d'Olt, rentier des rentes et revenus du marquis de Canilhac, quitte Jean Vaissade, laboureur de Montjézieu, des blés qu'il devait au sire de Nugiers, comme rentier durant quelques années des quarts et quints que le marquis à coutume de prendre sur le mandement de Montjézieu pour la quantité de 25 coupes froment et 25 coupes avoine.	
8764	1629/03/18	Achat	Saint Germain du Teil	<b>Pagès Guillaume, maître marechal Nogaret Etienne, laboureur</b>	Etienne Nogaret, laboureur de Saint Germain du Teil, vend à messire Guillaume Pagès, maître maréchal du même lieu, un petit coin de terre de 4 cannes de long, confrontant avec la maison dudit Pagès acquise de Nogaret en 1627, relevant de la directe du seigneur de Sallèles, pour le prix de 4 livres.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8820	1629/08/26	Contrat de mariage	La Borie (Curières-Rouergue), Banassac	<b>Peyralade (de) noble Antoine, écuyer</b> <b>Jurquet (de) demoiselle Gabrielle</b>	<p>Contrat de mariage entre noble Antoine de Peyralade, écuyer, fils de noble Jacques, seigneur dudit lieu et de feu demoiselle Marie Legara, habitant le village de la Borie, paroisse de Curières en Rouergue et demoiselle Gabrielle de Jurquet fille de noble Antoine de Jurquet, seigneur de l'Espinasse et de Sallèles et de demoiselle Catherine-Rose de l'Espinasse, mariés du château de Sallèles en la paroisse de Banassac, lesquels constituent en dot à leur fille, la somme de 3000 livres et 2 robes de soie. Messire Jean de Jurquet, prêtre et prieur de la Chaze et de Saint Germain du Teil, oncle et parrain de Gabrielle, lui donne la somme de 300 livres. Le sieur de Peyralade, promet donner à un des enfants descendant dudit mariage, la quatrième partie de tous ses biens. S'il venait à décéder sans avoir nommé l'enfant, sa désignation sera alors faite la demoiselle de Jurquet. Il donne à sa future épouse en augmentation de dot, s'il venait à mourir avant elle, la somme de 1000 livres et 150 livres pour les bijoux. Au cas contraire, Gabrielle lui donne la somme de 500 livres. Fait au château de Montjézieu, présents, noble Pierre de Viguiier, sieur de la Besse, habitant au château de la Tarrisse, noble Pierre Viguiier, seigneur d'Espeyrac (?), demeurant à Solages paroisse de Curières, noble Jean de Raynal, sieur de Marsian, habitant de Laguiolé, noble Guyon de Breffueil écuyer, messire Etienne Malet notaire royal de Curières, noble Antoine de Nugiers seigneur de la Roche, noble Cezar de Retrun et de la Roche, messire Amblard-Pol Reboul de Banassac, messire Michel Florit notaire royal, frère Antoine Florit prêtre sacristain de la Canourgue et sieur Pierre Reboul marchand de la Canourgue.</p>	
8772	1629/04/01	Lods	le Pouget (st Germain du T.)	<b>Pouget Jean, marchand rentier de la seigneurie de la Roche</b> <b>Boudon Bertrand</b> <b>Séverac Jean</b>	<p>Jean Pouget, marchand du village du Pouget, rentier de noble Claude de Retz, seigneur de Servières et de la Roche, loze la vente ci-dessus. Fait dans la maison claustrale de saint Germain, soussigné Etienne Cros.</p>	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8629	1628/03/02	Contrat de mariage	Saint Germain du Teil	<b>Pouget Meric, laboureur Brugeyre Jeanne</b>	Contrat de mariage entre Méric (Aymeric?) Pouget, laboureur de Saint Germain du Teil et Jeanne Brugeyre veuve de Jean Cabanes d'Auxilhac paroisse de Salmon. Jeanne assistée de son frère Pierre d'Auxilhac, se constitue en dot l'ensemble de ses biens présents et à venir. Fait au moulin de Jarnelle dans la maison fougagne de Salomon Séverac, soussigné messire Jacques de Boissonade, prêtre et chanoine de Mariès.	
8650	1628/05/15	Testament	Pommeyrols (Rouergue)	<b>Prat Guillaume, tisserand</b>	Testament de Guillaume Prat, tisserand, fils de Jean du lieu de Pommeyrols diocèse de Rodez, lequel, malade et alité, déclare vouloir être enterré au cimetière le plus proche du lieu de son décès. Il lègue à Antoine et Guillaume Prat ses enfants du premier lit avec Raymonde Raynald et à chacun, la somme de 15 livres, payable une moitié quand ils apprendront son décès et l'autre quand ils se marieront. Il donne à son fils aîné, aussi du premier lit, Antoine Prat l'ensemble des biens et héritage délaissés par ladite feu Raynald, voulant qu'il ne puisse rien demander des biens paternels. Il nomme héritière universelle, sa seconde femme Jeanne <b>Noseyrague (Nozeran)</b> , la chargeant de transmettre, à la fin de ses jours, son héritage à l'un de ses enfants qu'elle aura choisi. Fait au village des Busses. (Guillaume Prat a épousé Jeanne Nozeran le 25/07/1627 à Pomeyrols, cf RP en ligne)	Signé Jacques de Boissonade, prêtre et chanoine de Moriès
8705	1628/11/24	Contrat de mariage	Montjézieu,	<b>Privat André Azam Françoise</b>	Contrat de mariage entre André Privat, cordonnier, natif de Campagnac en Rouergue, habitant à présent à Montjézieu et Françoise Azam, fille d'Antoine et de Jeanne Delhort de Montjézieu. A.Azam constitue en dot à sa fille la somme de 100 livres, une robe en drap du pays, une couverture laine de moyenne valeur, 2 linceuls de toile, un chaudron de cuivre ainsi que tous les immeubles qu'il a au Marijoulet ayant appartenus à feu son épouse, consistant en chasal de maison, herm, jardin, un pré et champs et autres terres. Au cas où, d'ici la solemnisation du mariage, ces biens immeubles seraient vendus, A.Azam devrait leur en acheter de même valeur aux appartenances de Montjézieu. Soussigné messire Jacques de Boissonade, prêtre et chanoine de Moriès.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8637	1628/04/06	Contrat de mariage	les Combes (la capelle-Bonance/Rodez), Combret (st Germain du T.)	<b>Raynal Dominique, tisserand Cavalier Jeanne</b>	Contrat de mariage entre Dominique Raynal, tisserand fils de feu François et de Marguerite (son nom est laissé en blanc) du village des Combes, paroisse de la Capelle-Bonance, diocèse de Rodez et Jeanne Cavalier fille de feu François et de Jeanne Martin du village de Combret, paroisse de Saint Germain du Teil. Dominique Raynal est assisté messire David Pouget, son maître tisserand de la ville de Chirac qui déclare savoir que D.Raynal a atteint l'âge de 25 ans, Jeanne est assistée d'Antoine Lacas et de son frère Laurent Cavalier de Combret. Jeanne, de l'agrément d'A.Lacas et de son frère, se constitue en dot tout et chacun ses biens consistant en la troisième partie des biens de feu son père et la deuxième partie des biens de sa mère que son frère lui promet lui donner au jour de son mariage. Son futur époux, au cas où il viendrait à décéder avant elle lui donne en gain nuptial la somme de 30 livres, Jeanne, au cas contraire lui donne la somme de 15 livres. Soussigné Guillaume Bessest de Montjézieu et David Pouget.	
8688	1628/10/02	Obligé & antichrèse	Marvejols, le Monteils (le Pin)	<b>Reilhan Pierre, hôte Vidal Antoine, laboureur</b>	Antoine Vidal, laboureur du Monteils, paroisse du Pin, reconnaît devoir à Pierre Reilhan, hôte de Marvejols, la somme de 110 livres du fait de 4 obligations consenties par Vidal. Ce dernier donne à titre d'antichrèse pour 9 ans, un pré qu'il a aux appartenances du Monteils, appelé du Pailhassou. Fait à Montjézieu dans la maison d'André Balmaguier, hôte dudit lieu.	



Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8659	1628/06/28	Sous-arrentement	Saint Germain du Teil, Chirac	<b>Retrun (de) noble Cézar Lafon Claude, praticien</b>	Noble Cézar de Retrun et de la Roche, habitant Saint Germain du Teil, sous-arrente, comme rentier des rentes et revenus des héritiers de feu Guyon de Jurquet, seigneur de Montjézieu, à maître Claude Lafon, praticien de Chirac, les rentes, quarts et quintes, droits de lods, métairie et bois de la Rouvière et autres choses appartenant aux héritiers au lieu de Chirac et ses dépendances. Le sous-arrentement est conclu pour une durée de 3 ans et la somme chaque année de 710 livres, payable en 2 termes annuels.	Signé, La Roche et Lafont
8723	1628/12/17	Quittance	Combret (st Germain du T.)	<b>Retrun (de) noble Cezar Clavel Pierre</b>	Noble Cezar de Retrun et de la Roche, écuyer de Saint Germain du Teil, comme rentier de la métairie de Combret appartenant au sieur de Chambrun au nom de sa femme, les années 1623, 1624 & 1625, reconnaît avoir reçu de Pierre Clavel dit Coustilhe, métayer de Combret durant ces années, la somme de 7 livres 17 sols, comme paiement final de ces 3 années d'arrentement. Fait à saint Germain dans le château où ledit sieur fait sa résidence, soussigné Barthélemy Brunel, laboureur de Peyrefiche	
8783	1629/04/09	Lods	Montjézieu, Mascoussel (st Germain du T.)	<b>Retrun (de) noble Cezar Pages Bertrand, prêtre &amp; curé Mazot Antoine</b>	Noble Cezar de Retrun et de la Roche, écuyer de Saint Germain du Teil, rentier des héritiers de feu noble Guyon de Jurquet, seigneur de Montjézieu, loze la vente faite par Antoine Mazot, du lieu de Mascoussel, paroisse de Saint Germain du Teil, à messire Bertrand Pagès, prêtre et curé de Salmon, d'une maison de haut en bas, paillers, étable, bassecour, jardin et canabière assise à Auxilhac, ainsi que 3 champs, 2 bois et une vigne plantée d'arbres fruitiers aussi à Auxilhac, 1 champs au Paven et un autre sur le causse du Paven. Ces pièces relèvent du seigneur de Montjézieu ainsi que la moitié de la maison et terres joignant, l'autre moitié relevant de noble Pierre de la Boissonade, seigneur d'Auxilhac. Fait au Paven, dans la maison de messires Pierre et Antoine Chaptal tailleurs; Soussignés Pagès, prêtre et de Laroche, rentier.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8782	1629/04/09	Lods	Montjézieu,	<b>Retrun (de) noble Cezar Astruc Pierre, tisserand de toiles Daudé Jean, tisserand</b>	Noble Cezar de Retrun et de la Roche, écuyer de Saint Germain du Teil, rentier des héritiers de feu noble Guyon de Jurquet, seigneur de Montjézieu, loze la vente faite par Jean Daudé tisserand de Montjézieu à Pierre Astruc aussi tisserand du même lieu, d'un bois pour le prix de 16 livres, contrat reçu par Me Cabrit le 16/02/1629.	
8722	1628/12/17	Lods	le Montels (le Pin)	<b>Retrun (de) noble Cezar Reversat Jean Vidal Etienne, laboureur</b>	Noble Cezar de Retrun et de la Roche, écuyer de Saint Germain du Teil, rentier des héritiers de feu noble Guyon de Jurquet, seigneur de Montjézieu, loze la vente faite par Etienne Vidal, laboureur du Monteil, paroisse du Pin à Jean Reversat, fils d'Etienne du même lieu, d'une pièce de terre assise au Monteil, se mouvant de la directe du seigneur de Montjézieu, pour le prix de 270 livres, contrat reçu par Me Pierre Dieulofès, notaire de Chirac. Fait à saint Germain, dans la maison de messire Durand Boudon, maître maréchal, soussigné avec Barthélemy Brunel, laboureur de Peyrefiche. Présent noble Jacques de Jauran, écuyer de saint Germain, ne sachant signer.	
8670	1628/07/26	Sous-arrentement	le Pin, le Ségalla	<b>Retrun (de) noble Cézar Masseparen Pierre Bonnieu Antoine Nolhac (de) Jean Vidal Robert</b>	Noble Cezar de Retrun et de la Roche, écuyer de Saint Germain du Teil, rentier des héritiers de feu noble Guyon de Jurquet, seigneur de Montjézieu, sous-arrente à Pierre Masseparen du village du Pin, Antoine Bonnieu de Moriès, Jean de Nolhac (écrit Denolhac) laboureur du Ségalla et Robert Vidal, maçon de Montjézieu, le pré appelé lou pasturals aux appartenances du Pin et du Ségalla, confrontant au chemin allant du Pin à Montjézieu et au chemin allant aux Busses. Le contrat est passé pour 3 ans et la somme cette année, de 64 livres, les années suivantes de 68 livres.	signé Me Jean Boissonade et Guillaume Jurquet de Saint Germain du Teil.

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8736	1629/01/27	Donation	Nogaret (St Pierre), Chirac	<b>Reversat Guillaume Massabiou Jeanne veuve de Fournier Jean</b>	Jeanne Massabiou, veuve de Jean Fournier de la ville de Chirac, considérant les bons et agréables services qu'elle a reçu de son cousin Guillaume Reversat de Nogaret, paroisse de saint Pierre et pour la bonne affection qu'elle lui porte et n'ayant de parent plus proche, lui donne l'ensemble de ses biens consistant en l'héritage que lui a constitué son feu mari dans son dernier testament. Son cousin sera tenu de la bien nourrir, vêtir et chauffer sa vie durant selon sa qualité et la recevoir en sa maison de Nogaret si elle voulait y établir son séjour. Fait à Chirac dans la maison de Jeanne Massabiou, soussignés; Laurent Rouch tisserand de Nogaret et Etienne Cros fils de Pierre, de Montjézieu.	
8854	1629/10/26	Arrentement	Montjézieu,	<b>Reversat Guillaume, meunier Bonnet Antoine, tisserand</b>	Guillaume Reversat, meunier du moulin de Nogaret, paroisse de saint Pierre, ayant charge des proches parents de Jean Reversat, fils de feu Guillaume du moulin d'Olt, arrente à Antoine Bonnier, tisserand de Montjézieu, les moulins bladier, parayre et d'huile du moulin d'Olt et terres en dépendant, pour la durée de 3 années et la quantité annuelle de 8 sétiers seigle, 4 sétiers froment et 13 sétiers misole (?) et la somme de 30 livres, le tout payable en 4 versements. A Bonnet devra entre autre obligations, payer la censive due au marquis de Canilhac. Soussigné Guillaume Reversat.	
8653	1628/05/29	Arrentement	Montjézieu, Combret (st Germain du T.)	<b>Rey (de) noble Pierre sr de Sarnhac Clavel Antoine, laboureur</b>	Noble Pierre de Rey, seigneur de Sarnhac, habitant à Montjézieu, arrente à Barthélemy & Antoine Clavel, laboureurs de Combret, fils de Jean, la métairie de la Felgière consistant en prés, champs et bois, pour le temps de 5 années et la somme chaque année de 39 livres payable en 2 termes annuels. P.de Rey sera tenu de payer toutes les charges de la métairie.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8716	1628/12/09	Quittance	le Sagalla (le Pin), le Bories (st Bonnet.)	<b>Roudier Durand, laboureur</b> <b>Roudier Pierre, laboureur</b>	Pierre Roudier, laboureur du village des Bories, paroisse de saint Bonnet, reconnaît avoir reçu de son frère, Durand Roudier, du village du Segalla, paroisse du Pin, la somme de 200 livres, en paiement partiel de ses droits de légitime paternels, maternels et fraternels. Soussigné Me Jacques Thomas, praticien de la Canourgue.	
8829	1629/09/15	Quittance & reconnaissance	le Moulin d'Olt (Salmon)	<b>Saisset Pierre, maître charpentier</b> <b>Viala Claude</b>	Claude Viala, femme en premier lit de feu Guillaume Reversat, meunier du moulin d'Olt et à présent de Pierre Saisset du même lieu, reconnaît avoir reçu de Pierre Saisset son mari, la somme de 200 livres que ce dernier était tenu apporter en vertu de son contrat de mariage du 14/06 dernier. La somme étant constituée des débours que P.Saisset à fait tant pour réparer le moulin d'Olt (100 livres) que pour payer les dettes de son épouse et de feu Guillaume Viala son père. Fait au moulin d'Olt, soussignés messire Guillaume Boissonade, praticien, Guillaume Besset et Guillaume Fabre, habitants de Montjézieu et messire Pol Julien, praticien de Marvejols.	Saisset = SAYSSET
8800	1629/06/14	Contrat de mariage	Marvejols, le Moulin d'Olt (Salmon)	<b>Saisset Pierre, maître charpentier</b> <b>Villar Claude</b>	Contrat de mariage entre Pierre Saisset, maître charpentier de la ville de Marvejols et Claude Villar, veuve de Guillaume Reversat du moulin d'olt, paroisse de Salmon. Pierre Saisset est assisté de ses frères Jean, Antoine et Michel de Marvejols, Claude Villar est assistée de son beau frère Jean Barnier, meunier du moulin du Pintat, paroisse de Banassac. Claude se constitue en dot l'ensemble de ses biens et Pierre s'engage à apporter 450 livres au jour de leur mariage, il devra en outre faire faire une robe de couleur à Charlotte Villar sœur de Claude. Fait au moulin d'Olt.	Saisset = SAYSSET

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8749	1629/02/18	Echange et permutation	Montjézieu, Cadenet (st Germain du T.)	<b>Sallot Jean, brassier</b> <b>Severac Barthélemy, laboureur</b>	Jean Sallot, brassier de Montjézieu et Barthélemy Séverac, laboureur de Cadenet, paroisse de Saint Germain du Teil, procèdent à un échange de biens. B.Séverac donne un jardin assis à Cadenet qui se confronte avec une partie de la bassecour de J.Sallot, lequel donne en contre échange, un jardin aussi à Cadenet, les 2 jardins dépendant de la directe du marquis de Canilhac. Soussignés; Guillaume Fabre, tisserand de Montjézieu et Me Jean Boissonade, praticien.	
8747	1629/02/18	Achat	Montjézieu, Cadenet (st Germain du T.)	<b>Sallot Jean, brassier</b> <b>Severac Barthélemy, laboureur</b>	Barthélemy Severac, mari de Catherine Bonnenfant, laboureur de Cadenet, paroisse de Saint Germain du Teil, vend à Jean Salot, brassier, habitant de Montjézieu, une maison de haut en bas, de 2 étages ainsi qu'un petit chasal ruiné aux appartenances de Cadenet, relevant de la directe du marquis de Canilhac sous la censive de 6 boisseaux avoine. La vente est conclue pour la somme de 90 livres à laquelle les biens vendus ont été évalués par experts amiables. La somme est payée 20 livres comptant et le reste par l'annulation d'une obligation consentie à B.Séverac par J.Sallot en 1621. Soussignés; Jean Boissonade, praticien et Guillaume Fabre tisserand.	
8710	1628/11/28	Contrat de mariage	Montjézieu,	<b>Sallot Jean, brassier</b> <b>Bonnenfant Catherine</b>	Contrat de mariage entre Jean Sallot, brassier de Montjézieu et Catherine Bonnenfant fille de feu Jean et de Jeanne <b>Bonnyeu</b> aussi de Montjézieu. Jean Sallot est assisté de Jean Boussugue meunier de la Tieule, son cousin germain, Catherine, outre de sa mère, est assistée de sa soeur Catherine plus vieille héritière de son père et de son mari André Balmagier. Jeanne Bonnieu constitue en dot à sa fille la somme de 300 livres, 3 robes de drap, une couverture laine «bonne et suffisante», 2 linceuls de toile et 4 bêtes à laine, elle leur paye en outre, l'arrentement pour 2 ans d'une maison à Montjézieu. Soussignés messire Jacques Thomas, praticien de la Canourgue et Barthélemy Jouve, maître maréchal.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8731	1629/01/18	Quittance & reconnaissance	Cadenet, Becques	<b>Séverac Barthélemy, laboureur Delmon Durand, laboureur</b>	Durand Delmon, laboureur du village de Becques, paroisse de Saint Germain du Teil, reconnaît avoir reçu de Barthélemy Séverac, son beau frère, laboureur de Cadenet, la somme de 17 livres 10 sols, en paiement partiel de la constitution faite par feu Jean Séverac à Marguerite sa fille et soeur de Barthélemy, au jour de son mariage avec D.Delmon. Soussigné Guillaume Fabre, tisserand.	
8770	1629/04/01	Achat	le Pouget (st Germain du T.)	<b>Séverac Jean Boudon Bertrand</b>	Bertrand Boudon, fils de feu Durand, du village du Pouget, paroisse de Saint Germain du Teil, vend à Jean Séverac, laboureur aussi du Pouget, un champs appelé de Pranlac, assis au Pouget, se confrontant avec le chemin allant du Pouget à la violle, relevant de la directe du seigneur de la Roche. La vente est conclue pour le prix de 50 livres estimé par experts amiables (Durand Boudon, maréchal et Jean Pouget, marchand). Fait dans la maison claustrale de saint Germain, soussignés; noble Jean de Jurquet, prêtre et prieur de saint Germain et Etienne Cros.	
8778	1629/04/02	Quittance & reconnaissance	les Busses (Salmon), Banassc	<b>Solignac Guillaume (plus vieux) Bernier Guillaume, laboureur</b>	Guillaume Bernier, laboureur du village de Roquayrou (?), paroisse de Banassac, reconnaît avoir reçu de Guillaume Solignac, du village de Busses, paroisse de Salmon, la somme de 36 livres 18 sols, payé en un boeuf aratoire de poil gris et 28 livres 10 sols comptant, en paiement partiel de la constitution faite par feu Jean Solignac, à Ysabeau Solignac le jour de son mariage d'avec G.Bernier, contrat reçu par Me Cabrit	
8856	1629/11/05	Quittance	Montjézieu, le Besset (st Pierre)	<b>Vaissade Jean, laboureur Frezal Pierre, laboureur</b>	Jean Vaissade, laboureur de Montjézieu, reconnaît avoir reçu de Pierre Frézal, laboureur du village du Besset, paroisse de saint Pierre de Nogaret, la somme de 30 livres et 2 robes de drap gris, en paiement partiel de la constitution faite à feu Antoinette Astrugue, femme de J.Vaissade. Fait à Montjézieu, maison dudit vaissade, soussigné barthélemy Jouve, maître maréchal.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8756	1629/02/25	Quittance	Les Salses, les Busses (Salmon)	<b>Vaisset François, laboureur Cornut Catherine</b>	François Vaisset, laboureur du village des Busses, paroisse de Salmon, reconnaît avoir reçu de Catherine <b>Cornut</b> du Fromental, par les mains de Pierre Lacas, fils de Jean aussi du Fromental, la somme de 18 livres, dont elle était débitrice envers F.Cornut, par contrat de mariage passé avec feu Louise Sadoule, nièce de C.Cornut. Soussigné Guillaume Fabre, tisserand de Montjézieu.	
8624	1628/02/27	Contrat de mariage	Le Monastier, Reilhes (Salmon)	<b>Védrines Jean, tisserand Ducel Astrugue</b>	Contrat de mariage entre Jean Védrines, tisserand, fils de Pierre, maçon et d'Antoinette Gély de la ville du Monastier-lès-Chirac et Astrugue Ducel, fille de Brungier Ducel et de feu Catherine Masseparen, mariés du village de Reilhes, paroisse de Salmon, lesquels constituent au dot à leur fille, du côté paternel la somme de 360 livres, 6 bêtes à laine, 2 de port et les autres vassieux, 2 couvertures laine, une de Montpellier et l'autre du pays, 4 linceuls de toile et tant que vivra G.Ducel, une coupe d'huile de noix chaque année. Sur les biens maternels, la somme de 60 livres. Jean Védrines, tant en son nom qu'en celui de son épouse dont il a charge, considérant que leur fils sera «leur bâton de vieillesse» et qu'ils ont reçu de lui plusieurs bons et agréables services, lui donne la moitié de tous leurs biens, droits et actions, meubles et immeubles et l'autre moitié à la fin de leurs jours. Ils réservent une maison et jardin joignant au Monastier à leur fille Jeanne ainsi que la somme de 80 livres pour payer les droits de légitime de leur fils Jean plus jeune au jour de son mariage. Les futurs époux devront vêtir, chauffer, héberger et ne faire qu'un pot et un feu avec leurs parents. Fait à Reilhes dans la maison des Ducel, soussigné Jean Vidal, marchand de Chirac, Jean Védrines.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8631	1628/03/05	Quittance & reconnaissance	Le Monastier, Reilhès (Salmon)	<b>Védrines Pierre, maçon Ducel Brugiers, laboureur</b>	Pierre Védrines, maçon du Monastier, époux d'Antoinette Gely et père de Jean Védrines, tisserand, reconnaissent avoir reçu de Brungier Ducel, laboureur du lieu de Reilhès, paroisse de Salmon, la somme de 240 livres, une robe, 2 linceuls et 6 bêtes à laine, comme paiement de la dot constituée au contrat de mariage de leur fille Astrugue avec Jean Védrines. Fait au Monastier dans la maison des Védrines, soussigné messire Jean Raynal, prêtre et curé du Monastier.	
8731	1629/01/21	Testament	le Moulin d'Olt	<b>Viala Charlotte</b>	Testament de Charlotte Viala, fille de feu Guillaume meunier et de Jeanne Dillon dite Fontanelle, du moulin d'Olt, laquelle malade et alitée, déclare vouloir être enterrée au cimetière de Salmon. Elle lègue à sa soeur Jeanne Viala du moulin du Pintat, la somme de 5 livres, à Catherine Reversat, sa filleule, fille de sa soeur Claude Viala, la somme de 6 livres et la désigne héritière universelle. Fait au moulin d'Olt, à l'étage haut où git ladite testatrice, soussigné Barthélemy Jouve.	
8830	1629/09/15	Testament	le Moulin d'Olt (Salmon)	<b>Viala Claude</b>	Testament de Claude Viala, femme en premier lit de feu Guillaume Reversat, meunier du moulin d'Olt et à présent de Pierre Saisset du même lieu, laquelle, malade et alitée, déclare vouloir être enterrée au cimetière de Salmon, au tombeau de ses prédécesseurs. Elle lègue à Jeanne Viala, sa soeur, femme de Jean Barnier, meunier du moulin du Pintat, outre la dot qu'elle lui a constituée, la somme de 5 sols, à Charlotte Viala son autre soeur, outre ses droits de légitime, la même somme de 5 sols, à son mari Pierre Saisset, outre la somme de 200 livres qu'elle lui a reconnue ce jour, la somme de 100 livres qu'elle lui a promis en cas de pré-décès, dans son contrat de mariage. Elle désigne comme héritier universel, son fils du premier lit, Jean Reversat auquel, s'il venait à mourir en bas âge, elle substitue sa soeur Charlotte puis Jeanne. Fait au moulin d'Olt dans la maison de la testatrice, soussignés Pol Julien, parandier de Marvejols, Barthélemy Boissonade (signe de Boissonade), Guillaume Bessest et Guillaume Fabre de Montjézieu. Présent Guillaume Jouve, fils de Barthélemy ne sachant signer.	



Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8809	1629/07/03	Obligé	Le Tensonnieu (Le Recoux)	<b>Viala Gabriel, praticien</b> <b>Viala Jean, clerc tonsuré</b>	Messire Jean Vialla, clerc tonsuré, fils de messire Pierre Vialla, notaire du village du Tensonnieu, paroisse du Recoux, reconnaît devoir à son frère Gabriel, la somme de 100 livres qu'il s'était chargé d'inclure dans la dot constituée à sa soeur. Jean Vialla promet de payer la somme en 5 versement de 20 livres. Mêmes signataires que dessus.	
8776	1629/04/02	Achat	Combret (st Germain du T.)	<b>Vidal Antoine, tisserand</b> <b>Lacas Antoine, laboureur</b>	Antoine Lacas, laboureur du village de Combret, paroisse de Saint Germain du Teil, vend à Antoine Vidal, laboureur du même village, une pièce de terre assise aux appartenances de Combret, relevant de la directe du marquis de Canilhac, pour le prix de 36 livres. La somme est payée au moyen de 2 obligations une de 17 livres, l'autre de 7 livres, consenties par Lacas au profit de Vidal et 12 livres comptant. Soussigné Barthélemy Jouve, maître maréchal.	
8777	1629/04/02	Pacte de rachat	Combret (st Germain du T.)	<b>Vidal Antoine, tisserand</b> <b>Lacas Antoine, laboureur</b>	Pacte de rachat de la pièce de terre ci-dessus, conclu entre les mêmes, pour la même somme, valable d'ici la prochaine fête de la Madeleine.	
8612	1628/01/28	Achat	Combret (st Germain du T.)	<b>Vidal Antoine, tisserand</b> <b>Clavel Guillaume</b>	Antoine Vidal, tisserand du village de Combret, paroisse de Saint Germain du Teil, vend à Guillaume Clavel aussi de Combret, fils d'autre Guillaume, la troisième partie d'une maison qu'il tient au nom de sa femme, sise à Combret, relevant de la directe du marquis de Canilhac, sous la censive d'un quart de géline. La vente est conclue pour le prix de 27 livres.	
8742	1629/02/06	Quittance & reconnaissance	Peyrefiche (les Salses), Monteils (le Pin)	<b>Vidal Etienne, laboureur</b> <b>Brunel Barthélemy, laboureur</b>	Etienne Vidal, laboureur du village de Monteils, paroisse du Pin, reconnaît avoir reçu de Barthélemy Brunel, laboureur du village de Peyrefiche, paroisse des Salses, la somme de 50 livres, 4 bêtes à laine, comme paiement partiel de la constitution faite par Barthélemy Brunel à Marguerite Brunel, femme d'Etienne Vidal. Soussignés; noble Pierre de Rey sieur de Sarnhac, Barthélemy Jouve, maître maréchal et Guillaume Besset de Montjézieu.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8799	1629/06/03	Quittance & reconnaissance	Le Pin, le Fromental (les Salses)	<b>Vidal Pierre Sadoul Jean</b>	Jean Sadoul du village du fromental, paroisse des Salses, reconnait avoir reçu de Pierre Vidal laboureur et <b>Glaumette (incertain)</b> Aragon, mariés du village et paroisse du Pin, la somme de 34 livres comme dernier paiement de la constitution faite par ladite Aragon à Hélix Vidal sa fille et femme de Jean Sadoul. Soussigné Guillaume Fabre.	
8823	1629/08/28	Testament	Montjézieu,	<b>Vidal Robert, maçon</b>	Testament de Robert Vidal, maçon de Montjézieu, époux de Jeanne martin, lequel, malade et alité, déclare vouloir être enterré au cimetière de Salmon, au tombeau de ses prédécesseurs. Il lègue à ses fils Jacques et Jean et à chacun d'eux, la somme de 20 livres, 2 bêtes à laine, payable la moitié quand ils auront atteint l'âge compétent et l'autre moitié quand ils se marieront ou qu'ils auront atteint l'âge de 25 ans. Se faisant, ils ne pourront demander autre chose sur ses biens. A sa fille Jeanne, il donne la somme de 40 livres, payable lorsqu'elle se mariera. Sa femme étant enceinte, il lègue à son enfant à naître, si c'est un garçon 25 livres et 2 bêtes à laine, si c'est une fille 40 livres. Il nomme héritière universelle sa femme Jeanne Martin, la chargeant de transmettre, à la fin de sa vie, son héritage à l'un de ses enfants. Soussigné Guillaume Fabre.	
8691	1628/10/08	Testament	le moulin du Picard (st Germain du T.)	<b>Vigne Jacques, laboureur</b>	Testament de Jacques Vigne, laboureur habitant le moulin du Picard, paroisse de Saint Germain du Teil, mari de Catherine Couderc, lequel, malade et alité, déclare vouloir être enterré au cimetière de l'église de saint Germain. Il lègue à Guillaume Vigne son fils, la somme de 30 livres, lequel ne pourra demander autre chose sur ses biens. Il donne à Anne et Jeanne, ses filles, la somme de 60 livres quand elles se marieront et ne pourront non plus, prétendre à autre chose. Il nomme sa femme Catherine Couderc, héritière universelle qui devra, à la fin de ses jours, rendre son héritage à l'un de ses enfants. Soussigné messire Antoine Deltour.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
8690	1628/10/02	Accord	La Blatte (st Laurent du Muret) le moulin du Picard (st Germain du T.)	<b>Vigne Jean, Vigne Jacques, meunier</b>	Accord établi entre Jean Vigne, laboureur du village de la Blatte, paroisse de saint Laurent du Muret et son frère, Jacques Vigne meunier du moulin du Picard, paroisse de Saint Germain du Teil. Les 2 frères étant sur le point d'entrer en procès pour faire valoir leurs droits de légitime.	
8741	1629/02/05	Quittance	Busses (Salmon), le Mas (st Laurent du Muret)	<b>Vignes Guillaume, laboureur Vidal Jean, laboureur</b>	Jean Vidal, laboureur du village du Mas, paroisse de saint Laurent du Muret, confesse avoir reçu de son beau frère, Guillaume Vignes, laboureur de Busses, paroisse de Salmon, la somme de 317 livres comme dernier versement du contrat passé entre eux, reçu par Me Cabrit en 1624. Soussigné Me Guillaume Boissonade, praticien de Montjézieu.	